

**173** **DT1**

Déviaton de la route 117 sur le territoire de  
la Municipalité de L'Annonciation

6211-06-0H5

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. SYLVIE GIRARD, présidente  
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire  
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE DÉVIATION  
DE LA ROUTE 117 SUR LE TERRITOIRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNONCIATION**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 1**

Séance tenue le 8 octobre 2002, à 19 h 30  
Au Centre sportif & culturel de la Vallée de la Rouge  
1550, rue des Cyprès  
L'Annonciation

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2002 .....2

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....2

LA PRÉSIDENTE:.....2

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

M. JACQUES DENIS .....11

M. LAURENT BOURGIE.....12

M. CLAUDE MAILLOUX .....12

M.JOHAN SARRAZIN.....14

PRÉSENTATION DU PROJET

M. GUY D’ASTOUS .....18

M. MARIO TURCOTTE.....21

M. GILLES LABARRE.....24

PAUSE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. CLAUDE MAILLOUX .....28

M. LAURENT BOURGIE.....38

M. MARIO TOMARO .....50

M. JACQUES DENIS .....62

M. ROLAND PÉPIN .....71

M. GAÉTAN GARGANTINI.....78

M. CLAUDE MAILLOUX .....79

AUDIENCE AJOURNÉE AU 9 OCTOBRE 14H00 .....86

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**LA PRÉSIDENTE :**

5            Alors, mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette première partie d'audiences publiques portant sur le projet de déviation de la route 117 à l'Annonciation.

10           Mon nom est Sylvie Girard, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement.

15           Cette commission est également constituée de monsieur Michel Germain à ma gauche et de monsieur Louis Dériger qui agiront à titre de commissaires. Je précise que les membres de la Commission ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et disposent de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. De plus, nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20           Dans un premier temps, je vais vous donner un aperçu du déroulement de cette première soirée d'audience. D'abord, je vais prendre une dizaine de minutes pour vous expliquer les règles générales, ainsi que la façon de procéder, afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux. Ensuite viendront les présentations des personnes-ressources et de l'équipe de la Commission. Suite à cela, nous allons inviter les requérants de l'audience à venir présenter les motifs de leurs requêtes. Enfin, le promoteur sera invité à

25           présenter son équipe et à nous faire un court résumé de son projet.

30           À la suite de cette présentation, nous prendrons une pause d'environ quinze minutes et c'est à ce moment-là que se fera l'ouverture officielle du registre pour les gens qui désirent poser des questions. Ce registre est disponible à l'arrière de la salle. Au retour de cette pause, les gens inscrits au registre seront appelés dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

35           Le mandat de cette Commission débute le 7 octobre 2002, c'est-à-dire hier, et est d'une durée de quatre mois. Le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 7 février 2003. Le ministre doit rendre le rapport public dans les 60 jours suivants.

40           Ce projet est inscrit dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. C'est donc en vertu des articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et à analyser ce projet. Cet article édicte que nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation ou exécuter des travaux suivant le plan ou un programme dans les cas prévus par le règlement du gouvernement sans suivre la procédure d'évaluation et d'examen des

45 impacts sur l'environnement prévue dans la présente section et obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement. Cette procédure est sous la responsabilité du ministre de l'Environnement.

50 Les commissions du BAPE examinent, dans une perspective de développement durable, les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

55 Alors, je vous explique brièvement la procédure d'évaluation d'examen des impacts. Avant l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a eu différentes étapes.

60 Dans un premier temps, le promoteur exprime son intention d'entreprendre un projet en déposant un avis de projet au ministre. Le ministre émet alors une directive à la suite de laquelle l'initiateur du projet effectue une étude d'impacts.

65 Le promoteur répond aux questions des ministères concernés par le projet, puis le ministère de l'Environnement émet un avis de recevabilité. C'est là qu'intervient le BAPE. La première étape est déjà réalisée, non pas par une commission, mais par du personnel du Bureau d'audiences publiques.

C'est la période d'information et de consultation publique à laquelle plusieurs d'entre vous avez participé. Cette période s'est déroulée du 19 mars au 3 mai 2002. Au cours de cette période, il y a eu 19 demandes d'audiences publiques.

70 Par la suite, dans le cadre de son mandat, la Commission doit tenir une audience publique. Les séances publiques de l'audience sont divisées en deux parties. La première partie commence ce soir. Nous avons prévu deux autres séances pour demain, soit à 14 h 00 en après-midi et à 19 h 30 en soirée. Nous évaluerons l'opportunité de tenir d'autres séances pour jeudi.

75 Cette partie de l'audience permet à la population et à la Commission de poser des questions, d'obtenir des réponses de la part du promoteur et des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Cette première partie sert donc à bien cerner les impacts du projet et à enrichir la connaissance du projet.

80 C'est donc dire que, à cette première partie, ce n'est pas le moment d'entendre des opinions sur le projet. Ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas entendre votre opinion; ça veut dire qu'on va l'entendre dans un mois, c'est-à-dire à la deuxième partie de l'audience.

85 La deuxième partie permet aux citoyens de prendre position sur le projet. La Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent le 6 novembre prochain à compter de 19 h 30 ici même au Centre sportif et culturel.

90 Nous vous demandons d'ailleurs d'indiquer à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, monsieur Monique Gélinas, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilite pour la Commission la logistique de réservation de salle et vous devrez faire parvenir vos mémoires avant le 1er novembre et ce, afin de permettre à la Commission d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie.

95 Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter. Les deux options sont possibles. Donc, on vous demande de le signaler tout simplement à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

100 Le mandat de cette Commission comprend aussi, en plus de la tenue d'audiences publiques, un mandat d'enquête. La Commission aura donc son propre questionnement au cours de cette audience, parfois même dans la foulée de vos propres questions. Ce questionnement pourra se compléter après la première partie publique. Dans ce cas-là, les questions et réponses seront déposées officiellement.

105 Nous avons des centres de consultation où, tout au long du mandat, les documents peuvent être consultés. Il y a deux centres régionaux situés aux endroits suivants: l'hôtel de ville de l'Annonciation sur la rue Principale sud et la bibliothèque municipale de l'Annonciation/Marchand sur la rue Principale sud aussi, au 230 cette fois-là.

110 Il y a aussi deux centres permanents, le bureau du BAPE à Québec sur la rue Saint-Amable au deuxième étage, ainsi qu'à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation, vous pouvez appeler le BAPE. Vous pouvez aller voir à l'arrière aussi, on a les numéros de  
115 téléphone et ainsi que les coordonnées du site Internet du BAPE.

J'en profite également pour vous dire que la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Nous avons le devoir d'agir équitablement avec tout le monde et c'est ce que nous allons faire tout au long de ce processus.

120 Après l'intervention du BAPE, c'est-à-dire après la deuxième partie d'audiences publiques, l'enquête se poursuit. La Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement, lequel rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au  
125 Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

Alors, je vais maintenant vous expliquer comment nous allons procéder. D'abord, un peu pour les dispositions de la salle, alors, comme je vous disais tout à l'heure, la Commission, c'est nous trois, avec monsieur Germain et monsieur Deringer. Pour nous  
 130 aider dans notre travail, vous avez ici à notre gauche la table des analystes qui font partie du personnel du BAPE. Je vais présenter tout le monde tout à l'heure, je vais juste d'abord vous expliquer la disposition de la salle. Et, ensuite, vous avez la table des personnes-ressources que la Commission a assignées pour l'étude de ce dossier. Vous avez la table de transcription juste ici à côté, ainsi que la table de la technique du MRCI, et à droite la  
 135 table du promoteur. La table que vous voyez juste en face de nous, c'est l'endroit où vous venez poser vos questions, une fois que vous avez été inscrit, avec le micro.

Alors, l'inscription pour les questions au registre se fait à l'arrière au personnel de la Commission, et ça pourra se faire pendant la première pause. Le nombre de questions  
 140 permises est de deux par intervention sans sous-question. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires autant de fois que vous en avez besoin.

Nous vous demandons d'éviter les préambules aux questions. Les seuls  
 145 préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. La Commission peut intervenir en tout temps pour obtenir une information additionnelle. Toutes les questions du public doivent m'être adressées. Ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct ne devra se faire entre le  
 150 promoteur, les personnes-ressources, les porte-parole et le public. Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées.

Il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarque désobligeante, de propos diffamatoire ou d'attitude méprisante. La meilleure  
 155 façon de favoriser des débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions seront permises, mais pas les accusations. Respecter ces règles constitue la meilleure façon d'éviter des poursuites en dommage.

Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la Commission se chargera de  
 160 l'obtenir lors d'autres séances ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans les centres de consultation.

Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions et tous les documents déposés lors des séances sont envoyés dans les  
 165 centres de consultation la semaine suivante dans la mesure du possible.

Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au

moment où celle-ci la demande. Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention «confidentiel». La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudice qui pourrait être encouru.

La Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de la rendre publique, ou en partie ou en tout, ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir de cette décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui se chargera de vérifier auprès de la Commission.

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'arrière de la salle.

Alors donc, il me fait plaisir de vous présenter les membres de l'équipe de la Commission. D'abord, comme je vous disais tout à l'heure, les analystes: à ma gauche, Julie Crochetière, ainsi que madame Yannick St-Pierre. Nous avons aussi comme analyste pour cette Commission monsieur Yvon Deshaies qui est à l'arrière juste là-bas. Ensuite, il y a une conseillère en communication, madame Marie-Ève Chamberland qui est à l'arrière aussi.

La coordonnatrice du secrétariat à la Commission, madame Monique Gélinas. Madame Gélinas — c'est le chandail jaune à l'arrière — c'est la personne à qui vous pouvez demander à peu près tout sur comment ça fonctionne. Elle va vous diriger pour ce que vous devez faire ou encore de vous adresser à la personne la meilleure pour répondre à votre question.

Il y aussi l'agente de secrétariat, madame Nathalie Rhéaume qui est là-bas. Nous avons aussi deux personnes qui sont en formation actuellement, que nous avons invitées à la Commission pour bien apprendre leur métier. Alors, il y a madame Marie-Ève Rochette qui sera future coordonnatrice aussi, et madame Kathleen Martineau qui est agente de secrétariat.

Pour nous soutenir aussi en termes de logistique, nous avons du personnel du MRCI, du ministère des Relations avec les citoyens et Immigration. Alors, à la logistique,

monsieur Richard Grenier, ainsi qu'au son, monsieur Martin Lajoie, et comme sténotypiste, monsieur Bernard Raveau.

Alors, je vais d'abord vous présenter les personnes-ressources qui sont à notre gauche, à la table qui est juste ici. Je vais y aller de gauche à droite. Je vais présenter le porte-parole. Si vous vouliez en même temps peut-être présenter votre équipe des gens qui vous accompagnent soit dans la salle ou autres, simplement nous les désigner. Alors, peut-être aussi en même temps, si vous avez des documents à déposer, me le signifier à ce moment-ci.

Alors, pour le ministère de l'Environnement, le porte-parole est monsieur Denis Talbot, chargé de projet.

**M. DENIS TALBOT :**

Bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Je suis seul à la table ici. Il y a un représentant de la direction régionale du ministère qui est également présent dans la salle.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tomassin, je pense?

**M. DENIS TALBOT :**

Monsieur Germain, Daniel Germain.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. Est-ce que vous avez des documents à déposer pour le moment?

**M. DENIS TALBOT :**

Pas à cette étape.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Ensuite, pour la Société de faune et parcs du Québec, monsieur Michel Renaud.

**M. MICHEL RENAUD :**

Oui. Bonsoir, Madame la Présidente.

255

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous êtes seul?

260

**M. MICHEL RENAUD :**

Je suis seul représentant de la Société faune et parcs.

265

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez des documents à déposer?

**M. MICHEL RENAUD :**

270

Je vous déposerai ce soir un document, oui, complémentaire concernant le cerf de Virginie.

**LA PRÉSIDENTE :**

275

Concernant le cerf de Virginie? Parfait, merci.

Pour Tourisme-Québec, monsieur Michel Trudel.

**M. MICHEL TRUDEL :**

280

Bonsoir, Madame la Présidente. Alors, je suis le seul représentant de Tourisme-Québec. Et j'ai transmis les documents demandés par courrier hier. Je les envoyés à Québec. J'aurais peut-être dû les apporter ici ce soir, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

285

Non, mais de toute façon peut-être simplement nous fournir la liste pour que les gens sachent dans la salle le nom des documents qui ont été déposés.

**M. MICHEL TRUDEL :**

290

C'est bien. Alors, on nous avait demandé des exemplaires du dépliant «C'est tellement plus clair et efficace quand c'est bleu», un dépliant sur la signalisation touristique, également l'étude qui avait mené à ce dépliant-là, notamment le sondage visant à mesurer l'efficacité du programme de signalisation touristique, et un inventaire des ressources touristiques à l'Annonciation.

295

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Pour la municipalité de l'Annonciation, madame Lise Bélanger, mairesse suppléante.

**MME LISE BÉLANGER :**

Oui. Bonsoir, Madame la Présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**MME LISE BÉLANGER :**

Je suis accompagnée de monsieur Deslauriers, secrétaire-trésorier; dans la salle, monsieur Gravel, conseiller, et monsieur Boileau à l'urbanisme.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**MME LISE BÉLANGER :**

Nous avons déposé des documents à l'arrière tantôt.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez nous nommer la liste des documents que vous avez déposés pour le public? Oui?

**M. DESLAURIERS :**

Oui. On a déposé une liasse de documents assez imposante. Alors, on en avait transmis par la poste, puis on a juste envoyé le complément qu'on a remis à madame Gélinas à l'arrière tantôt.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

340 **M. DESLAURIERS :**

Alors, au fur et à mesure si le besoin en est, on pourra parler des documents.

345 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Nous avons aussi un représentant pour la MRC d'Antoine-Labelle, monsieur Jacques Supper. Monsieur Supper, bonsoir.

350 **M. JACQUES SUPPER :**

Bonsoir, Madame la Présidente. Je suis également de la MRC. J'ai déposé tantôt au secrétariat une copie du schéma d'aménagement révisé en vigueur et, également, un extrait pertinent, le chapitre traitant de transport routier. Ça va être plus facile à consulter.

355 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Nous avons aussi d'autres personnes. C'est-à-dire que pour la municipalité de Marchant, ils ne pouvaient pas être disponibles ce soir, ils seront là à partir de demain. Il y a aussi dans la salle d'autres personnes qui ne sont peut-être pas à la table, mais qui ont été sollicitées pour ce dossier-là, et qui pourront être appelées pour des questions particulières.

360 Alors, pour le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, madame Lorraine Crevier. Pour le ministère de la Culture et des Communications, monsieur Henri Hamel, bonsoir. Et puis Pêcheries et Alimentation, c'est un contact écrit que nous avons sollicité. Ministère de la Sécurité publique, ça ne sera pas ce soir non plus, mais ils ont été aussi contactés pour pouvoir répondre à des questions particulières. J'espère que je n'ai pas oublié personne. Ça va?

370 Alors, je vais tout à l'heure présenter le porte-parole et lui-même va présenter les personnes qui l'accompagnent. On va faire d'abord les requêtes puisque, tout de suite après la présentation, vous allez pouvoir faire présentation officielle.

375 Alors, nous invitons maintenant les requérants de l'audience à venir présenter leurs requêtes. Au total, cinq requêtes sont rendues publiques, dont quatre seront présentées ce soir. Alors, j'inviterais la première personne inscrite, monsieur Jacques Denis, à venir présenter les motifs de sa requête.

\*\*\*

380 **M. JACQUES DENIS :**

Madame la Présidente, mesdames, messieurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

385 Bonsoir, Monsieur.

**M. JACQUES DENIS :**

390 En date du 19 avril 2002, j'ai adressé une lettre ministre. Je ne lirai pas le préambule.

(Lecture de la lettre du 19 avril 2002)

395 Comme addenda, des gens qui permettent que je mentionne leur nom. Il y a Normand Daudelin, F. Daudelin & Fils. Madame Martine Robidoux et monsieur Serge Robidoux, Restaurant Legault. Monsieur Gilles Robidoux, Centre de distribution Robidoux Inc. Madame Jeanne-D'Arc Denis, bâtisse commerciale. Monsieur Michel Denis, électricien, Michel Denis Inc. Madame Denise Gareau, Motel Au Charcoal. Monsieur Anestie Mavristi Restaurant Le Soleil de l'Annonciation. Merci.

400

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Denis.

405 Alors, j'appellerais le deuxième requérant, monsieur Laurent Bourgie, s'il vous plaît. Bonsoir.

**M. LAURENT BOURGIE :**

410 Bonsoir. Alors, je représente la Société de développement commercial de l'Annonciation. Nous avons demandé une audience publique le 26 avril dernier. Je vais vous énumérer les points sans vous lire le document au complet.

415 Donc, le premier point était la demande que nous avons faite au ministère des transports concernant des fenêtres de visibilité à partir du contournement, pour que du contournement nous puissions voir au moins des édifices ou l'hôpital, qu'on se sente un petit moins isolé si jamais il y a un contournement.

420 Ensuite, il y avait l'entrée sud qui avait été proposée, qui était un genre de quatre-vingt-dix degrés, nous demandions une entrée facile, donc une entrée en style Y.

Il y avait le point aussi, un montant qui avait été avancé par le ministère des transports qui est un montant de 800,000 \$ alloué pour la revitalisation du centre-ville

(Lecture de la lettre du 26 avril 2002)

425

**LA PRÉSIDENTE :**

430

Merci, monsieur Bourgie. J'aimerais spécifier aussi à tout le monde que les requêtes qui sont rendues publiques aujourd'hui sont déposées aussi. Alors, les gens font des résumés parfois des motifs de leur requête, mais vous aurez la totalité des documents rendus publics dans les documents déposés pour les centres.

Alors, j'appellerais un troisième requérant, monsieur Claude Mailloux, s'il vous plaît.

435

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

Bonsoir, Madame la Présidente.

440

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Mailloux.

445

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

Mon nom est Claude Mailloux. Je représente trois propriétaires qui sont Micheline Mailloux, monsieur Fernand Sarrazin et monsieur Fernand Chalifoux. On est directement touchés par le contournement de la nouvelle route, qui est le lot 56 à 60.

450

Nous, notre requête porte surtout le fait qu'il y a un ravage de chevreuils qui est directement touché par le nouveau tracé. Il y a aussi des marais, la faune aquatique qui est touchée aussi par ce contournement.

455

On est tous alimentés par des puits, des puits de surface. Puis je pense bien qu'avec la nouvelle route, ils peuvent être contaminés par le sel. Ça fait que l'eau potable peut vraiment être affectée par ce contournement-là.

460

On a là-dessus, nous autres, un chalet de chasse qu'on pourra plus avoir accès, parce que c'est tous des non-accès des deux côtés de la route. Je ne sais pas pour quelle raison vous avez fait ça.

Puis le développement de l'Annonciation aussi en ayant une route là, il va être limité du côté ouest. Vous ne pourrez plus développer à cause de ça. Puis de l'autre côté, il y a tous des lots qui ne seront plus serviables pour les propriétaires. Peut-être pour d'autres plus tard, mais pour les propriétaires, ils n'ont plus aucun intérêt, parce qu'ils vont être complètement enclavés.

465

Ça fait que, pour toutes ces raisons, on s'objecte carrément au tracé proposé.

470

J'aimerais aussi dire qu'on a été représentés, nous autres, pour une avocate quand on a fait notre requête. Elle n'est pas ici ce soir, mais si on peut se faire représenter pour les autres séances, est-ce qu'il y a un processus à suivre? J'aimerais qu'on m'informe.

**LA PRÉSIDENTE :**

475

Écoutez. Il n'y a pas d'obligation, il n'y a pas de processus particulier. C'est un processus, les audiences publiques, pour le public, pour les citoyens.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

480

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

485

Bien sûr, un peu comme je vous expliquais tout à l'heure, on est encadrés d'une législation et d'une structure rigoureuse dans le cadre de loi. On est assermentés, comme je vous disais tout à l'heure, devant un juge de la Cour supérieure et tout ça. Mais autant que possible, et c'est peut-être le succès des audiences, on essaie le moins possible de judiciaireiser le processus pour permettre le plus de liberté possible.

490

Maintenant, vous êtes à même de vous faire représenter ou aider par qui vous voulez. Et le micro, pour le questionnement ou en deuxième partie pour les opinions, il est à tout le monde. Alors, ce que je veux vous expliquer, c'est que vous n'avez pas besoin d'être représenté par un représentant légal. Vous pouvez venir comme citoyen expliquer vos choses. Vous pouvez être aidé aussi. Mais dans le processus, on essaie autant que possible de tenir le processus le plus convivial possible. Alors, c'est votre choix, il n'y a pas de problème. Et vous n'êtes pas obligé nécessairement d'avoir un... parce que votre requête, vous étiez représenté à ce moment-là par un représentant légal, bien, vous n'êtes pas obligé pour la suite que ça soit ça. C'est à votre discrétion.

495

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

500

Je vous remercie beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

505

Merci. J'appellerais maintenant le quatrième représentant, monsieur Johan Sarrazin, le prochain requérant s'il vous plaît.

**M. JOHAN SARRAZIN :**

510           Bonsoir, Madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

515           Bonsoir, monsieur Sarrazin.

**M. JOHAN SARRAZIN :**

                  Ce soir, j'ai changé d'idée comme vous avez pu le constater.

520           **LA PRÉSIDENTE :**

                  Oui.

**M. JOHAN SARRAZIN :**

525           J'étais censé de parler en tant que président du Comité des citoyens. Ce soir, je vais parler plutôt en tant que commerçant et résidant de l'Annonciation.

530           **LA PRÉSIDENTE :**

                  Parfait. Juste préciser que la requête du Comité des citoyens et citoyennes est aussi publique, rendue publique.

535           **M. JOHAN SARRAZIN :**

                  Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

540           Elle sera aussi déposée dans les documents déposés.

**M. JOHAN SARRAZIN :**

545           Oui, exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, allez-y, monsieur Sarrazin.

550

**M. JOHAN SARRAZIN :**

Également, Madame la Présidente, aujourd'hui, j'ai rédigé un complément à ma lettre déposée le 2 mai. Serait-il possible de la joindre? J'ai donné une copie à l'arrière.

555

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, si ce n'est que des motifs rajoutés. Le dossier est toujours évolutif.

560

**M. JOHAN SARRAZIN :**

Oui, c'est ça qu'on m'a dit.

**LA PRÉSIDENTE :**

565

Mais on en reste aux motifs et non pas à l'opinion. Ça va?

**M. JOHAN SARRAZIN :**

570

Vous constaterez à votre guise. Donc, je vous fais lecture de la lettre déposée le 2 mai 2002. La voici.

(Lecture de la lettre du 2 mai 2002)

575

Je vais continuer avec le complément que je vous ai rédigé aujourd'hui:

Bien sûr, on pourrait crier à un génocide des temps modernes bien planifié pour favoriser une région par rapport à une autre, génocide savamment organisé pour affaiblir le tissu social et les acquis économiques.

580

Mais bon, on peut endoctriner la population, monter aux barricades, charrier un peu. Parfois certains groupes se servent des mots et de la peur pour assouvir leur soif de pouvoir et aussi certains individus pour des considérations monétaires. C'est bien beau, mais bon.

585

Bien sûr, soyons honnêtes. Il y a eu aussi des tentatives et des réussites de manipulation de la part...

**LA PRÉSIDENTE :**

590

Monsieur Sarrazin, je vous arrête tout de suite là-dessus.

**M. JOHAN SARRAZIN :**

595 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

600 Je vous ai fait part tout à l'heure, d'abord, du principe de l'opinion. Vous êtes ici pour exprimer les motifs, mais je vous rappelle que la limite est mince entre...

**M. JOHAN SARRAZIN :**

605 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

610 ... certains motifs que vous évoquez ou des propos qui pourraient être de nature diffamatoire et que la prudence est de mise...

**M. JOHAN SARRAZIN :**

Oui.

615 **LA PRÉSIDENTE :**

620 ... dans le choix des propos utilisés. Alors j'aimerais, à ce moment-là, peut-être que vous pourriez soit passer par-dessus ces propos pour continuer votre texte ou encore peut-être soumettre le texte à la Commission pour évaluer la possibilité ou la pertinence du document à déposer.

**M. JOHAN SARRAZIN :**

625 Bien, de toute façon, en ce qui concerne le reste, il n'y a aucun propos diffamatoire. Moi, je le crois.

**LA PRÉSIDENTE :**

630 Je vous laisse aller pour le reste.

**M. JOHAN SARRAZIN :**

Parfait.

635 **LA PRÉSIDENTE :**

Soyez prudent. Puis comme je vous dis, il y a aussi la possibilité que vous soumettiez, par l'intermédiaire de madame Gélinas, le reste du document, nous avons votre première partie, et s'assurer que les propos sont conformes et qu'on puisse aussi les rendre publics à ce moment-là.

640

**M. JOHAN SARRAZIN :**

Parfait. De toute manière, personne est visé ici dans ce texte complémentaire.

645

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Allez-y, monsieur Sarrazin.

650

**M. JOHAN SARRAZIN :**

À qui profiteront-elles? Nous espérons peut-être naïvement, qui sait, que ces promesses ne soient pas encore un miroir aux alouettes, celles faites pour apaiser les craintes des citoyens pour rassurer la population temporairement sans jamais se réaliser.

655

Mais au-delà des mots, des promesses et des beaux principes, il y a la réalité, celle de tous les jours, notre quotidien de simple individu, de résidant et de commerçant. C'est de celle-ci qu'on parle, notre réalité.

660

De longs travaux souvent houleux et parfois conflictuels entre les groupes et les citoyens, travaux de recherche et d'analyse, ont abouti à l'acceptation de la prise en charge de la défense des intérêts de notre belle région par le BAPE. Nous espérons écoute et compréhension de votre part des aspirations réelles des gens de notre communauté.

665

Vous avez notre confiance, mais pas aveuglement. Nous resterons attentifs et vigilants. N'est-ce pas notre devoir de simple et bon citoyen?

670

Au-delà des engagements moraux, mais surtout politiques, des différents paliers gouvernementaux, ministériels, municipaux et autres, il y a les obligations légales en vertu du principe de développement durable, celles d'investir dans la région touchée par le contournement et celles de maintenir le milieu social et la structure économique déjà en place au moins, à défaut de les améliorer. Ces dernières me tiennent particulièrement à

675 coeur. Et à la lumière du principe du développement durable, principe établi au Sommet de la terre à Rio en 1992, je m'engage à les appuyer et, au besoin, à les défendre. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

680 Merci, monsieur Sarrazin.

Alors, je suppose invitons maintenant le promoteur à présenter et son équipe et exposer son projet. D'abord, pour le ministère des Transports, monsieur Mario Turcotte qui est le porte-parole pour le ministère. Alors, monsieur Turcotte, si vous voulez à la population  
685 votre équipe et si, aussi, vous avez des documents à déposer, nous en faire part, et la présentation de votre projet.

**M. MARIO TURCOTTE :**

690 Merci, Madame la Présidente, messieurs les commissaires. Il me fait plaisir de vous présenter l'équipe qui m'accompagne ce soir. À ma droite, monsieur Jean-Pierre Barabé qui est le chef du Service inventaire et plans à la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports. Monsieur Guy D'Astous qui est biologiste à la même direction, qui était le chargé de projet principal de l'étude.

695 Également dans la salle, j'ai plusieurs personnes professionnelles qui ont travaillé dans différents secteurs de l'étude qui, au besoin, pourront nous assister pour bien expliquer ou comprendre le projet comme tel. Voulez-vous que je vous les présente?

700 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, peut-être au moment où...

**M. MARIO TURCOTTE :**

705 Au moment opportun.

**LA PRÉSIDENTE :**

710 ... vous en aurez besoin, peut-être les présenter avec leur rôle à ce moment-là.

**M. MARIO TURCOTTE :**

Également, nous avons déposé des documents à l'arrivée ici.

715 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

720 **M. MARIO TURCOTTE :**

Monsieur D'Astous va vous les énumérer.

725 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît, oui.

**M. GUY D'ASTOUS :**

730 Oui. Alors, quinze documents ont été déposés. Le premier document concerne les modifications à la description du projet contenue dans l'étude d'impacts.

Le deuxième document, c'est le plan qui est affiché sur les murs, le plan d'avant-projet.  
735

Par la suite, un rapport de mise à jour sur les données de circulation au cours de l'été 2002.

Ensuite, une carte illustrant les volumes de circulation produits à jour 2002 avec le circuit de camions autorisés dans le cadre du contournement.  
740

Également une carte à l'échelle 1/1000e du raccordement sud pour bien voir les modifications qui ont été apportées particulièrement dans le secteur.

745 Un rapport aussi qui concerne la mise à jour sur le volet sécurité routière avec des relevés qui ont été faits, des analyses qui ont été faites cet été.

Un rapport complémentaire sur les aspects socioéconomiques, mise à jour des données et élaboration des différents protocoles de suivi.  
750

Un rapport aussi sur la révision des impacts sonores compte tenu des modifications de circulation.

Un rapport concernant l'ouverture des champs visuels, des «percées visuelles» qu'on a appelé, donc pour vérifier la faisabilité.  
755

Par la suite, une proposition de concept d'aménagement avec une signalisation publicitaire pour l'entrée de l'agglomération de l'Annonciation.

Des simulations visuelles à jour incluant les modifications, des simulations visuelles 3-D.

Le plan de transport des Laurentides en date de septembre 2001. Le plan d'action du plan de transport pour la période 2001-2006.

Un rapport sur la caractérisation et élévation des paysages du ministère des Transports.

Et, finalement, des copies de l'étude de justification de la voie de contournement de la Municipalité de l'Annonciation, rapport synthèse, volume 1.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur D'Astous.

Alors, monsieur Turcotte.

**M. MARIO TURCOTTE :**

Bonsoir. Il me fait plaisir de vous présenter le projet de déviation de la route 117 à l'Annonciation. Ma présentation va comporter sept volets. Le premier va traiter sur l'historique du projet; le deuxième sur la localisation régionale de la déviation; le troisième sur les objectifs; le quatrième sur la description du projet; le cinquième sur le bilan des avantages et des inconvénients; le sixième sur les prochaines étapes des réalisations. Et nous terminerons par une simulation visuelle du projet.

Ça fait plus de 25 ans que des études ont été entamées concernant la voie de déviation ici à l'Annonciation et un peu plus au nord également de la route 117. En 1977, il y a eu une étude préliminaire d'un plan d'amélioration de la route 117 partant de Mont-Tremblant, l'arrondissement de Saint-Jovite, jusqu'à Val d'Or, l'arrondissement de Louvicourt, qui a été faite, qui couvrait une longueur de 300 kilomètres.

À partir de cette étude, en 1987, 1988, il y a eu une identification d'un tracé de déviation répondant aux objectifs du ministère des Transports et des municipalités de l'Annonciation et de Marchand.

Plus récemment, entre 1991 et 1995, débuta dans la Direction des Laurentides et Lanaudière la confection du plan de transport des Laurentides où une réévaluation des besoins d'amélioration des dessertes régionales et interrégionales fut faite. À ce moment-là, la problématique pointue de la traversée de l'agglomération de l'Annonciation a ressorti, ce

qui nous amena, en 1995, 1996, à réaliser une étude de justification du projet de déviation de l'Annonciation qui, par la suite, amena à réaliser une étude d'impacts sur l'environnement entre 1998 et 2000, telle étude qui nous amène ici ce soir en audience publique.

Pour localiser le projet au niveau régional, je pense que la plupart d'entre vous ici connaissez bien le secteur, mais cette carte de localisation situe l'agglomération de l'Annonciation par rapport à la 117 entre Labelle et Sainte-Véronique et, dans le secteur est-ouest, entre La Macaza et Nominique. C'était tout simplement pour localiser d'une façon spatiale le projet. Vous allez le voir plus en détail tout à l'heure.

Il y avait deux principaux objectifs quand nous avons travaillé sur le projet de déviation. Le premier, c'était d'identifier une solution viable à long terme et en conformité avec la mission ministérielle du ministère des Transports. Le deuxième objectif qui était visé, c'était d'intégrer les orientations et les préoccupations des partenaires du milieu.

Ça veut dire que tout au long des démarches, les deux municipalités concernées, la MRC, les citoyens, des commerçants ont été rencontrés au cours des différentes études pour bonifier, pour échanger, pour s'assurer que la finalité, les résultats soient le plus conformes aux attentes de tout le monde.

Quelques exemples de consultations faites, en 1997, 1998, il y en a eu au niveau de l'étude de justification; 1999, 2000, au niveau de l'étude d'impacts. Et de 1999 à 2002, nous travaillons présentement avec la Municipalité de l'Annonciation concernant un projet de protocole d'entente pour la revitalisation du centre-ville.

Si on parle du projet lui-même, le tracé se situe à l'ouest du noyau urbain et a une longueur de 7.7 kilomètres. D'une façon générale, une chaussée de deux voies sera construite en première phase dans une emprise moyenne de 110 mètres qui nous permettra, quand le besoin s'en fera sentir, la construction de la deuxième chaussée.

Là, je vais en passer plusieurs. J'ai une petite carte pour vous montrer plus précisément le projet. Ici, de l'entrée sud, le noyau urbain est ici. Ça veut dire que le contournement, comme je viens de vous dire, est à l'ouest de l'agglomération, puis la longueur a 7.7 kilomètres. On peut accéder au village par un raccordement au niveau sud et un raccordement au niveau nord.

Le raccordement au niveau sud se situe, pour la plupart qui le connaissent, sous le garage de monsieur Loiseleur. Puis celui du côté nord se situe aux environs de la ligne électrique de haute tension.

Initialement, le projet du ministère avait seulement que ces deux accès-là au village. Et suite aux représentations de la municipalité, aux discussions avec eux, nous avons ajouté un accès à la hauteur de la rue Marois qui va permettre à des échanges, une entrée vers le

centre urbain. Ça veut dire que cet accès-là va n'avoir qu'une seule direction. Ça va permettre à ceux qui sont sur la route 117, soit en direction nord ou sud, d'accéder au centre urbain. Tandis que les deux autres entrées vont permettre les mouvements dans toutes les directions. Tout à l'heure, on va le voir plus en détail.

Les images de synthèse, vous allez voir à la fin, il y a une simulation à peu près de trois ou quatre minutes qui simule les travaux un coup qu'ils sont faits. À partir de cette présentation-là, nous avons extrait des images de synthèse qui peuvent nous donner une idée de ce que ça va avoir l'air un coup construit la voie de déviation.

Ici, c'est la nouvelle 117 puis, ici, c'est l'accès sud. Quelqu'un parlait tantôt de l'accès qui était, avant ça, presque à 90 degrés. Ici, on ne le voit pas tellement, mais il y a un accès qui est plus convivial, qui est plus fait en long. On pourra vous le montrer plus en détail sur les plans tout à l'heure lors de la présentation. Puis ici, c'est un genre d'aménagement qui pourra être fait pour embellir l'accès du côté sud.

L'échangeur Marois ici, du côté sud de Montréal en direction nord, il y a seulement qu'un accès en direction du centre du village d'Annonciation qui est possible. Puis la même chose quand on vient du nord, on va pouvoir accéder sur la rue Marois seulement qu'en direction du village. À partir du village pour accéder à la route 117, les mouvements ne seront pas possibles.

Ici, on a la rue Paquette qui se termine à l'est en cul-de-sac puis, du côté ouest, vient se raccorder à la nouvelle rue Marois, passe en dessous de la 117 pour s'en aller jusqu'au centre du village.

Il y a un autre échangeur du côté nord. C'est l'échangeur avec la route 321. Ici, on s'en aperçoit, la nouvelle 117 et la 321 où, on voit, tous les mouvements vont être possibles.

Si on fait le bilan des avantages et des inconvénients, pour l'ensemble de la population, les avantages qu'on a fait ressortir ici, on considère qu'il va y avoir une amélioration des conditions de circulation et de sécurité, parce qu'il va y avoir une élimination des périodes de congestion dans le noyau urbain. Il va y avoir une amélioration significative des temps de parcours pour les longs transits, pour ceux qui viennent plus au nord de Mont-Laurier et de l'Abitibi ou même de Montréal dans l'autre direction. Également, il va y avoir une amélioration au niveau de la sécurité routière autant pour les piétons que pour l'ensemble des usagers qui passent avec des voitures ou des camions.

Également, la voie de déviation de contournement qu'on vous présente est conforme aux orientations d'aménagement et de développement du centre villageois. Avec la municipalité, nous travaillons présentement sur la revitalisation possible du centre-ville. Nous avons un projet de protocole qui n'est pas terminé, mais qui est en bonne voie de réalisation.

890 Également, nous considérons qu'il va y avoir une amélioration des conditions d'accès  
et de développement de la majorité des commerces.

D'autres avantages que nous avons identifiés parmi les plus importants, il va y avoir  
une amélioration des conditions de vie et de la sécurité des villageois par une réduction des  
895 nuisances due à la circulation routière, autant pour le bruit, la poussière, les vibrations. C'est  
sûr qu'il va y avoir moins de camions qui vont passer, moins d'autos. Ça veut dire que,  
normalement, il devrait y avoir une amélioration dans le noyau villageois.

Des inconvénients, au niveau environnemental, le bilan qu'on en fait, ils sont très  
900 limités dans l'ensemble et ils sont considérés comme de faible importance. Il y en a. Il peut  
y en avoir des fois au niveau individuel qui sont plus majeurs, mais pour l'ensemble de la  
collectivité, les résultats font en sorte qu'ils sont considérés comme de faible importance.

Puis aux endroits où il y en a, bien, il va y avoir des mesures d'atténuation, de  
905 compensation, de suivi et d'accompagnement qui sont prévues pour réduire des  
inconvénients liés au projet. C'est du cas par cas qu'on fait par après, puis on suit les  
personnes qui sont touchées.

L'échéancier technique, les prochaines étapes. Bien, présentement, nous sommes  
910 dans le processus d'audiences. En 2003, bien, la finalité de ça pour nous, c'est l'obtention  
du décret gouvernemental. On prévoit encore de six à douze mois suite aux présentations  
de ce soir.

Par la suite, si le décret est obtenu, bien, il y a toute la période d'acquisition et de  
915 préparation de plans et devis qui va durer de deux à trois ans, parce qu'il y a des  
expropriations, il y a des déplacements et, par la suite, la réalisation des travaux qui  
normalement, dans un projet de cette envergure-là, dure environ deux ans.

Tout ça, il y a une petite remarque, c'est toujours un échéancier technique, puis c'est  
920 toujours en fonction des disponibilités budgétaires du ministère des Transports.

Nous allons procéder maintenant à la simulation visuelle du projet. Je vais  
demander à Gilles Labarre de vous expliquer de quelle façon est faite la présentation, a été  
constitué la présentation.

925 **M. GILLES LABARRE :**

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Donc, la prochaine  
présentation a pour but de vous montrer des images et des films animés en trois  
930 dimensions.

935

Le ministère prépare des plans en deux dimensions que vous voyez de chaque côté où on voit une vue de plan et une vue de profil. Ces vues-là, ce sont des vues en deux dimensions qui montrent quand même la géométrie puis le profil que le projet peut avoir. Mais on peut comprendre que c'est difficile pour beaucoup de personnes de mettre ça en trois dimensions, de visualiser le projet dans l'environnement.

940

Alors, pour des projets complexes, le ministère procède de plus en plus à des produits de simulation visuelle. Et dans ce cas ici, on a préparé huit images de synthèse, des images qui montrent des vues aériennes de différents endroits du projet en trois dimensions. Et ces images-là ont été imprimées sur papier et sont affichées sur le panneau qui est là. Alors, les gens, je pense, ont déjà pris connaissance un petit peu de ces photographies.

945

Ce sont des simulations. Le projet va ressembler à ça. C'est sûr que ce n'est pas tout à fait la réalité, mais ça va ressembler. Ça va coller quand même assez bien à la réalité.

950

Je vais tout de suite passer, si vous voulez, aux films. Il y a quatre films animés. Le premier montre une vue d'ensemble du projet. La caméra se trouver située au-dessus de la montagne en arrière de l'hôpital et elle balaie, si on veut, l'horizon du nord au sud en montrant le village, le projet du ministère.

955

Alors, on voit l'échangeur de la 321 au nord, l'hôpital, bien sûr, le village avec la rivière en arrière, notre projet est en bas. Vous avez l'échangeur Marois qui se présente et, un peu plus au sud, le raccordement. Alors, ça situe un petit peu dans son ensemble, de façon aérienne, le projet.

960

Le prochain film d'animation, ça montre le raccordement sud. En fait, la caméra est placée de façon aérienne, un petit peu au sud de monsieur Loïselle, et descend, va circuler sur la route future pour montrer un petit peu ce que ça va avoir l'air jusqu'à échangeur Marois.

965

Alors, il y a deux panneaux de signalisation avant l'intersection qui indiquent en fait la Municipalité de l'Annonciation, trois prochaines sorties. On va en voir seulement qu'un. Le panneau suivant, c'est-à-dire celui qui est situé pour annoncer la sortie de l'Annonciation, La Macaza et la rue Paquette.

970

Alors, on roule au sol. Ce qu'il y a de particulier avec l'ancienne simulation visuelle qu'on a présentée le printemps passé, c'est qu'il y avait seulement qu'une chaussée. Maintenant, on a deux chaussées avec terre-plein central, avec éclairage. Et puis vous voyez à droite en fait la bretelle d'accès pour la sortie sud.

Alors, c'est situé dans un environnement assez plat. Le visibilité est bonne. Le terre-  
plein central va nous permettre d'aménager des voies de virage pour les camions qui vont  
descendre de la côte, puis vouloir s'engager à gauche sur l'intersection qui est à niveau ici.

On voit la voie de grimpage pour les camions qui vont vouloir monter vers le nord  
pour ne pas ralentir la circulation qui est déjà engagée et permettre à cette circulation-là des  
camions de reprendre la vitesse suffisante pour s'engager de façon sécuritaire dans l'autre  
voie.

On voit aussi la deuxième chaussée qui se rapproche tranquillement, qui va venir  
fusionner avec cette chaussée ici sur laquelle on roule. On peut voir un peu les coupes de  
roc.

Et on s'approche tranquillement de l'échangeur Marois. Et la voie de grimpage va se  
prolonger dans la bretelle de sortie, que monsieur Turcotte parlait tantôt, pour donner accès  
à l'échangeur Marois.

La prochaine simulation, c'est la continuité, sauf que c'est une simulation qu'on a  
déjà présentée au mois d'avril passé. Il n'y a pas de modifications beaucoup à l'échangeur  
Marois. Alors, elle ne dure pas longtemps, je vais quand même vous la présenter.

On passe au travers de l'échangeur toujours avec une caméra qui circule au sol.  
Alors, on se situe toujours dans le prolongement de la voie lente qui tombe dans la bretelle  
pour sortir à sens unique vers le village, la Montée Paquette qui est coupée, puis qu'on  
reprend, on voit à gauche, qui va venir passer sous le viaduc. On arrive sur le viaduc ici de  
la future Montée Marois. Et on voit l'autre bretelle pour les gens qui viennent du nord, puis  
qui veulent sortir sur la Montée Marois pour aller au village.

On peut voir aussi que, sur ce vidéo-là, les emprises ont été complètement  
déboisées mais, en réalité, on va déboiser strictement ce qu'on a besoin dans une première  
phase.

Alors, ça, c'est la fin de l'échangeur Marois. Alors, la bretelle de sortie de la direction  
nord. On se trouve à rouler en arrière de l'hôpital sur à peu près 3 kilomètres avant de  
prendre le prochain échangeur.

Alors, le prochain film d'animation se situe toujours avec une caméra au sol qui  
circule en direction sud cette fois-ci, mais en partant de l'extrémité nord pas loin de la ligne  
de transmission. Alors, on va passer au travers de l'échangeur de la 321.

Cette simulation-là également a été présentée au mois d'avril l'année passée. Elle  
n'a pas été changée, malgré qu'on a fait quand même une petite correction à l'échangeur  
comme tel. Il y a une bretelle qui est moins longue actuellement que celle qui était prévue,

parce qu'on a ajouté une voie de grimpage pour les camions qui n'apparaissait pas non plus. Mais ça donne une très bonne idée quand même de ce que ça va avoir l'air.

1020 Et puis les gens peuvent toujours référer aux plans en deux dimensions pour voir la géométrie précise de l'échangeur de la 321 et la bretelle qui a été corrigée.

1025 Alors, là, on est vraiment du côté nord, on s'en va vers le sud et on s'approche de l'échangeur de la 321 qui, elle aussi, va être signalée. On ne voit pas sur cette simulation-là les panneaux, mais il va y avoir des panneaux qui vont indiquer : «Lac-Nominingue L'Ascension, L'Annonciation». Alors, la bretelle de sortie pour la 321 en direction sud. Et on voit un peu plus loin l'autre bretelle en direction nord. C'est celle-là qui est un peu plus courte maintenant que ce qui est montré sur cette simulation-là.

1030 Alors, la 117 passe par-dessus la 321 juste ici. Et on voit mal, parce que la topographie est en contrebas, mais une bretelle qui sort ici pour donner accès aussi, permettre tous les mouvements vers l'Annonciation. Et puis la bretelle, elle va rentrer quelque part ici normalement. Et puis il va y avoir une voie de grimpage tout le long, ce qui est plutôt montré sur nos plans en deux dimensions corrigés. Mais ça donne quand même  
1035 une très bonne idée de quoi ça va avoir l'air. La coupe de roc. Et le film prend fin à ce moment-ci. Alors, merci de votre attention.

**LA PRÉSIDENTE :**

1040 Oui, merci beaucoup. Alors, merci pour votre présentation.

1045 Alors, le registre est maintenant ouvert. Nous allons faire une pause de quelques minutes pour permettre aux gens d'aller s'inscrire, de prendre une petite pause. On va revenir et, tout de suite après, on va commencer avec les questions des intervenants.

Je voudrais rajouter aussi que le représentant de la Municipalité de Marchand, monsieur Jean-Louis Boileau, est présent. Bienvenue, monsieur Boileau.

1050 Alors, je vous remercie et à tout à l'heure.

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LA PRÉSIDENTE :**

1055 Alors juste une petite information aussi à vous donner. Le rôle des requérants se termine ici, c'est-à-dire que le rôle d'un requérant, c'est d'adresser une requête au ministre pour tenir une audience publique. Une fois que la requête est rendue publique, ce rôle-là n'existe plus. Maintenant, les requérants font partie... comme les autres des citoyens qui viennent s'adresser à la Commission pour poser des questions. Alors juste pour vous aviser

1060 qu'à partir de ce moment-ci, tout le monde s'adresse à titre de simple citoyen, ou d'organisme, ou des choses comme celles-là.

Je vous rappelle, deux questions sans préambule, sans sous-questions, pour permettre un meilleur roulement de tout le monde, et, comme vous le savez, vous avez le  
1065 loisir de vous réinscrire autant que vous voulez pour poser les questions. Alors je vais appeler un premier intervenant, monsieur Claude Mailloux, s'il vous plaît.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

1070 Bonsoir. J'ai eu la moitié de la réponse par monsieur Denis Trudel, c'est concernant les lots que vous allez enclaver tout à l'ouest de la route. On m'a dit qu'ils étaient pour faire une servitude, ça peut être un chemin... une route charretière en gravier pour desservir les lots qui vont être à l'ouest.

1075 Le seul problème, c'est que, ces lots-là, il y a des non-accès venant de la route, puis une route qu'il y a un non-accès, la Municipalité ne nous donnera jamais droit de bâtir. Ça fait que qu'est-ce qu'on va faire... Parce que la servitude, je ne pense pas que ce soit une route qui est verbalisée, une route de 50 pieds, je ne le sais pas. Il faudrait savoir si c'est vraiment une route qu'on peut bâtir, je sais pas, n'importe quoi, sans avoir accès à la route.

1080 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez de la route d'accès?

1085 **M. CLAUDE MAILLOUX :**

Bien non. C'est parce que monsieur Trudel m'a dit qu'il était pour nous faire une petite servitude - c'est marqué « servitude à définir » sur le plan - à l'extérieur des limites du tracé. Mais cette petite route de servitude-là, ça veut-tu dire que si on va à la Municipalité,  
1090 on dit « nous autres, on veut se bâtir un chalet - je le sais pas - on a-tu le droit d'avoir un permis ».

Parce qu'il y a des normes à la Municipalité, ça prend une route de 50 pieds qui a accès à un chemin public. Ça fait que c'est juste de savoir qu'est-ce qu'on va faire avec ces  
1095 lots-là, s'ils sont enclavés, si on veut les garder, ou, si ça ne vaut pas la peine, on va le laisser aller. Mais on aimerait bien les garder parce que c'est des terrains qui étaient, pour nous autres, à développer; là, on ne peut plus les développer parce que la route nous coupe carrément de la municipalité.

1100 **LA PRÉSIDENTE :**

1105

On va demander à la Municipalité aussi les intentions sur cet aspect-là, mais je vais d'abord passer la parole au promoteur peut-être pour bien expliquer tout le principe d'enclavement, et de la servitude, et du non-accès.

**M. MARIO TURCOTTE :**

1110

Nous avons une présentation concernant toutes les règles d'acquisition de terrains. Je ne sais pas si, à ce moment-ci, ce serait opportun?

**LA PRÉSIDENTE :**

1115

Parce que, en fait, je voudrais qu'on pose le maximum de questions. Peut-être plus de voir, dans le cas qui préoccupe monsieur Mailloux, qu'est-ce que ça concerne à cet endroit-là, qu'est-ce qui lui sera permis ou pas.

Monsieur Barabé.

1120

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1125

Bonsoir, madame la présidente. En ce qui concerne les servitudes de passage, c'est dans le but de désenclaver justement les lots. Effectivement, les lots sont enclavés par la voie de contournement, puis on a regardé la possibilité de permettre un accès à tous ces lots-là via les deux routes qui vont demeurer quand même là - la route qu'on appelle la route 321 reste là, on a la Montée Paquette qui va être existante - puis il y a sûrement moyen de donner accès à tous ces lots-là via une servitude. Ça veut dire que, dans les faits, on acquiert, pour le propriétaire du lot, une servitude sur un lot contigu pour lui permettre d'accéder à son lot. Autrement dit, ça devient son chemin à lui.

1130

Il est sûr que pour développer, c'est les réglementations municipales qui s'appliquent - sur ce point-là, on ne peut pas répondre. Mais règle générale, c'est une servitude; les gens peuvent, pour la même servitude s'entendre, puis peut-être développer une rue éventuellement. C'est toujours une possibilité, ça, à l'égard des propriétaires, mais ils doivent respecter la réglementation municipale.

1135

**LA PRÉSIDENTE :**

1140

Vous n'avez pas une carte, ou quelque chose, où on pourrait voir l'endroit spécifiquement?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1145

On a représenté sur notre carte générale les endroits où on envisageait une servitude envers ces propriétaires-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1150

Vous ne l'avez pas sur PowerPoint qu'on pourrait voir en même temps?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

Non, on ne l'a pas.

1155

**M. MARIO TURCOTTE :**

On l'aurait, madame la Présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

1160

Oui? Juste pour le voir, qu'on voit bien à quel endroit puis ça concerne qui exactement, si c'est possible.

**M. MARIO TURCOTTE :**

1165

On l'a sur PowerPoint. Je vais demander à Denis Trudel de venir...

**LA PRÉSIDENTE :**

1170

Nous démontrer l'endroit, oui, s'il vous plaît.

**M. DENIS TRUDEL :**

1175

Pour limiter l'acquisition de terrains de grande superficie, on a ici l'accès sud de L'Annonciation. Présentement, on a un projet qui désenclave, le non-accès est levé en face de l'intersection pour donner accès à la municipalité. Éventuellement, ce qu'on pensait, c'est fournir l'accès par un chemin de ferme qui va pouvoir désenclaver les lots 40, les lots 42 et 43, ce qui nous permettrait de désenclaver dans ce secteur-là une superficie d'environ 63 acres.

1180

Nous avons aussi, dans la partie centrale qui est à l'arrière de l'hôpital, un chemin qui serait possible à partir de la Montée du Lac Paquet qui passerait sur les lots 52 à 56 partie qui désenclaverait toute cette partie-là, ce qui donnerait 180 acres possibles de désenclavement.

1185

1190

Il y a présentement, dans la courbe, un chemin de service pour ces lots-là. Lesquels, je ne le sais pas, qui passent là. En passant là, on s'est aperçu de ça. Il y a plusieurs points où, un peu partout, il y a des chemins de service qui sont faits. Il s'agit de légaliser par l'obtention d'une servitude de droit de passage et la construction d'un fond de chemin où le monde pourrait accéder à ces lots.

1195

On a la partie plus au sud-ouest de la route 321 qui désenclave le puits du lot 61A-P ainsi que les érablières potentielles du lot 61, 59 et 58, que c'est possible, à partir de la 321. C'est schématique parce que l'accès peut se donner d'où on l'a placé là et de la ligne électrique qui est plus à l'ouest comme tel. Puis dans ce secteur-là, on désenclaverait 166 acres. Le total des chemins donne environ 3 000 mètres de chemin de ferme et de servitudes de non-accès.

1200

**LA PRÉSIDENTE :**

En dehors du petit chemin que vous nous avez montré tout à l'heure, ce seraient toutes des nouvelles acquisitions?

1205

**M. DENIS TRUDEL :**

Ce seraient des acquisitions de servitudes de passage avec la construction d'un fond de chemin utilisable dans l'optique d'une ferme, d'une exploitation agricole.

1210

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Et donc, la servitude est acquise par le ministère du Transport?

1215

**M. DENIS TRUDEL :**

Serait acquise par le ministère, remise aux propriétaires.

1220

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que la construction se fait par le ministère du Transport?

1225

**M. DENIS TRUDEL :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. C'est la servitude qui est acquise.

**M. DENIS TRUDEL :**

1230 C'est l'acquisition comme telle qui pourrait faire piloter le dossier de construction de la servitude, puis ça désenclave un total de 412 acres sur l'ensemble du projet, donc, 88 pour cent des grandes superficies auraient un accès à une route publique.

**LA PRÉSIDENTE :**

1235 Et donc, tout ce processus-là de désenclavement se ferait lors de négociations de gré à gré avec les propriétaires?

**M. DENIS TRUDEL :**

1240 Avec chaque propriétaire. Il se peut qu'il y ait des propriétaires qui ne soient pas intéressés d'avoir un terrain avec un accès. Ces terrains seront achetés par le ministère et revendus avec un accès vu qu'on va les avoir acquis pour les propriétaires riverains.

**LA PRÉSIDENTE :**

1245 Donc, ça répond pour l'aspect de la question de la possibilité au ministère du Transport. Vous voulez savoir maintenant est-ce que la Ville, elle, peut permettre de développer cet accès-là. C'est le sens de votre question?

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

1250 Sur une servitude, oui. Si ma mémoire est bonne, on n'a pas droit. Vous pouvez demander mais je pense que, sur une servitude, on n'a pas le droit d'avoir de permis de construction.

**LA PRÉSIDENTE :**

1260 Alors j'adresserais peut-être la question à un représentant de la Municipalité de L'Annonciation.

**Mme LISE BÉLANGER :**

1265 Madame la présidente, je crois que ça relève de la Municipalité de Marchand.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah! Excusez-moi. Monsieur Boileau.

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

1270

Actuellement, la Municipalité de Marchand autorise la construction résidentielle uniquement sur des chemins publics dans ce secteur-là.

1275

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous faisiez part tout à l'heure de votre questionnement à savoir est-ce qu'on pourrait construire. Est-ce que c'est parce que vous disiez que vous avez des projets déjà?

1280

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

1285

Bien, c'est parce qu'on avait des projets de développement, mais là, c'est carrément anéanti à cause de la route. Parce que tout le côté ouest de vos projets, c'est enclavé puis il n'y a aucun accès, ça fait que c'est tous des terrains perdus. Il y a au moins 2 000 pieds à partir de route à aller à la ligne du cordon, qu'on appelle, de lots enclavés; le restant, c'est des lots qui peuvent venir de Nominigüe, je pense, puis peut-être du chemin du Lac Paquet. Mais tout ce qui vient de L'Annonciation, tous les propriétaires... je pense qu'on est 60 propriétaires plus ou moins, on perd l'accès, tout simplement.

1290

Ça fait que tous les projets qu'on avait avec ces lots-là, c'est complètement anéanti à cause de la route. S'il y avait un chemin de desserte en dehors de la clôture, peut-être un chemin de desserte qui serait conforme à la Municipalité, là, on pourrait avoir un permis de construction, mais là, une route de ferme, on n'a rien à faire avec ça. Ça fait que ça veut dire que, notre lot, on va continuer à payer des taxes juste pour jamais... dans l'idée de le développer jamais.

1295

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais passer la parole à mon collègue qui aurait une question.

1300

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1305

Ma question s'adresse au ministère des Transports - pour reprendre un peu la question de monsieur ici - dans quelles circonstances le ministère aménage des chemins de desserte près des nouvelles routes? Dans certains cas, on voit des chemins de desserte. Donc, dans ce cas-ci, il n'y en a pas qui ont été prévus. Alors quels sont les critères pour positionner un chemin de desserte?

1310

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

C'est une question de coût en réalité, le ratio coût par rapport à l'expropriation, puis c'est aussi en rapport avec les développements déjà déposés au niveau des municipalités

1315

par rapport à ces lots-là. La difficulté d'aménager des chemins de desserte sur des territoires - aussi on est quand même dans une section qui est montagneuse - c'est une question de coût. Ce que l'on sait, c'est qu'il n'y a pas de cadastre, ou de dépôt, ou de plan d'aménagement de déposé dans ce secteur-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1320

Merci. Donc, effectivement, ce que vous dites, c'est que votre projet, vous n'aviez pas déposé au départ des... Il n'y avait pas de projet de déposé actuellement à la Municipalité?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1325

Non.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

1330

Non, peut-être pas, mais le lot a peut-être été acheté en prévision de. Tu sais, t'es pas obligé de faire ça avant que la route passe. Ça aurait pu être, je sais pas, à la retraite, développer un terrain de temps en temps, mais là, il n'y a plus moyen. J'ai une autre question.

**LA PRÉSIDENTE :**

1335

Oui, votre deuxième question.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

1340

Ma deuxième question, c'est pour l'eau. Parce qu'on a tous des puits dans ce secteur-là, puis si vous contaminez la nappe phréatique ou les puits, qu'est-ce qu'on va faire avec ça, à qui on va s'adresser pour se faire dédommager? Parce qu'à partir du lot 57, tout le monde ont des puits, on n'est pas desservi par la Municipalité, ça fait que si on est contaminé par le sel, le calcium - on sait que le calcium contamine l'eau...

1345

**LA PRÉSIDENTE :**

1350

Juste vous dire, ce n'est pas « **vos** ou **votre** projet », c'est le projet du ministère du Transport.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

Je m'excuse, je me suis trompé.

1355 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est le projet du ministère qu'on examine.

1360 **M. CLAUDE MAILLOUX :**

O.K. O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

1365 Alors peut-être, monsieur Turcotte, s'il y avait moyen de nous expliquer quel est le processus qui a été prévu en termes de contamination éventuelle des puits ou de l'évaluation que vous allez faire ou à faire à ce niveau-là.

1370 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

Madame la présidente, au niveau de l'aménagement d'une route, on fait un suivi continu des puits et des sources d'approvisionnement, c'est-à-dire qu'avant la construction, on échantillonne, on analyse, on valide les puits susceptibles d'être affectés par les travaux de la voie de contournement, puis il y a un suivi tout au cours de la construction, et même après la construction. S'il y a des dommages qui résultent de l'aménagement de la voie de contournement, c'est alors que le ministère prend à sa charge la responsabilité de rétablir l'approvisionnement en eau potable.

1380 **LA PRÉSIDENTE :**

Quelles sont les possibilités de rétablissement en eau potable? C'est soit creuser plus, soit raccorder à la Municipalité? Qu'est-ce qu'il y a de prévu comme solution?

1385

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1390 On évalue qu'est ce qu'il est plus rentable de faire. Ça peut être soit reforer un puits, ça peut être s'alimenter à partir du réseau municipal. Mais une chose qui est certaine, c'est qu'on dédommage les personnes, on rétablit la situation. Il faut assumer les responsabilités, puis on l'a toujours fait. Ça fait qu'il y a un suivi au moins les deux premières années, puis après ça, je crois, peut-être aux cinq ans qu'il y a une vérification de faite. Mais déjà, au départ, on a fait une analyse de susceptibilité des puits aux abords de la voie de contournement.

1395

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

La dernière question. Advenant que le projet se réalise, est-ce que, dans le montant d'expropriation, ils vont tenir compte des inconvénients qu'ils nous apportent en nous enclavant, puis les projets futurs, ou bien s'ils vont donner le montant de valeur commerciale, comme ils disent? Je pense que vous en aviez déjà parlé. Est-ce qu'ils vont donner juste le montant de la valeur, je ne sais pas, aux taxes, l'évaluation municipale, ou s'ils vont tenir compte de tous les inconvénients qu'ils peuvent nous apporter?

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Turcotte, est-ce que, dans tout l'aspect - ou monsieur Barabé - dans l'aspect de la compensation, les processus de compensation qui sont prévus par le ministère du Transport, vous tenez compte des projets futurs ou du potentiel des terrains expropriés ?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

Normalement, on tient compte de la valeur marchande du terrain. Au niveau potentiel, ça peut être pris en considération; les inconvénients à l'exproprié, on tient compte. Il ne faut pas oublier une chose, c'est une négociation qui se fait entre deux parties où le ministère des Transports fait des propositions, analyse les besoins, et où la partie expropriée peut utiliser... Même, on défraie les coûts pour qu'il y ait des experts qui appuient l'exproprié dans sa démarche. Puis c'est une négociation qui peut se faire de gré à gré ou, à la rigueur, devant un tribunal d'expropriation s'il n'y a pas moyen d'avoir une entente entre les parties.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dériger a une question aussi.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Par rapport avec la question des voies de desserte, est-ce que, si jamais il y avait une négociation... Parce que la construction d'un chemin formel peut être négociée, ou si c'est vraiment exclu de toute négociation?

**M. MARIO TURCOTTE :**

1440 Ce n'est pas nécessairement exclu. Dans l'approche que l'on a faite, la servitude, c'était le moyen que l'on a identifié pour desservir les terrains qui étaient enclavés, mais il peut arriver que ce soit un autre moyen suite à... un peu plus loin dans le projet. On peut voir avec la Municipalité. Ça peut être un bout de chemin de desserte peut-être avec des accès. Ça peut être variable. Mais ce n'est pas exclu, pour répondre à votre question, en 1445 autant que ça peut être réalisable puis pas à des coûts astronomiques.

**LA PRÉSIDENTE :**

1450 Vous avez votre réponse, monsieur Mailloux.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

Je vous remercie beaucoup.

1455 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. J'appellerais maintenant monsieur Laurent Bourgie, s'il vous plaît.

1460 Bonsoir, monsieur Bourgie.

**M. LAURENT BOURGIE :**

Bonsoir. Moi, j'ai une question pour... Je la pose à vous, vous la posez à qui de droit. Advenant le cas où le ministère des Transports ne peut pas procéder au contournement, 1465 advenant le cas, qu'est-ce que le ministère des Transports envisage à L'Annonciation pour atteindre la fluidité au niveau de la circulation?

**LA PRÉSIDENTE :**

1470 Monsieur Turcotte, ou monsieur Barabé, ou monsieur D'Astous.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1475 Au départ, madame la présidente, nous sommes très confiants de pouvoir procéder à la construction, un jour, de la voie de contournement de L'Annonciation. D'ailleurs, les études que l'on a faites dans ce sens-là nous amènent à cette conclusion et même les démarches qu'on a faites avec les municipalités au niveau de la revitalisation du centre-ville.

1480           On n'a pas envisagé de solution de rechange justement parce que nos études ne  
nous permettent pas d'avoir une solution de rechange, de contournement. On est ici ce soir  
pour trouver la meilleure façon d'aménager une nouvelle route de contournement parce que  
le centre de l'agglomération de L'Annonciation ne nous permet pas d'accepter les  
1485 augmentations de volume de circulation au cours des 10, 15 prochaines années sans créer  
des contraintes importantes au niveau du noyau villageois.

**LA PRÉSIDENTE :**

1490           Vous pouvez peut-être nous définir d'une façon plus précise l'objectif puis l'utilité de  
la proposition que vous faites de contournement. C'est pour répondre à quelle  
problématique exactement?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1495           La problématique principale, c'est d'essayer de maintenir un niveau de services  
acceptable pour la circulation de transit. Dans nos études, on a dénombré qu'il y avait 80  
pour cent de la circulation qui passe présentement dans le noyau de L'Annonciation, c'est de  
la circulation de transit. Cette circulation-là augmente d'année en année. Cette circulation-  
là fait en sorte qu'elle crée des contraintes au niveau de l'aménagement de la municipalité  
1500 de L'Annonciation et, de plus, ça crée des retards importants au niveau de la circulation en  
général pour traverser le noyau villageois, on constate des files d'attente pouvant atteindre  
5, 6, 7 kilomètres de long les grosses fins de semaine importantes.

1505           C'est sûr qu'en temps normal, dans la semaine, il n'y a pas un problème très marqué  
au niveau de l'achalandage, au niveau de la congestion, mais il reste le fait qu'il y a des  
gains importants pour la majorité des gens qui utilisent la route 117, qui est un lien de transit  
vraiment de Montréal jusqu'au Nord québécois, des gains de temps importants par rapport à  
traverser une agglomération à 50 kilomètres à l'heure et passer à côté, si on veut, à une  
vitesse de croisière de 90 kilomètres à l'heure.

1510           De plus, on a une contrainte majeure qui est au centre de l'agglomération, c'est le  
feu de circulation. C'est un feu de circulation qui ne peut pas permettre de faire circuler plus  
de véhicules que la route actuellement n'en fait circuler. Ça veut dire qu'au sud de  
L'Annonciation et au nord de L'Annonciation, lorsqu'on a un volume de circulation important,  
bien, ce volume de circulation ne peut pas passer au feu de circulation. Puis il n'y a pas de  
1515 manière de faire pour optimiser plus ce feu-là. Le feu de circulation qui est là, c'est un accès  
à La Macaza, c'est un accès qui est quand même important, et qu'il a de la circulation, donc,  
il faut à l'occasion permettre aux gens d'accéder à la route 117 via ce feu de circulation-là,  
puis sa capacité... elle est au-delà de sa capacité lors des périodes de pointe.

1520           **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien, c'est vraiment d'abord une problématique de fluidité?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1525

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1530

De façon ponctuelle, c'est-à-dire lors de certaines fins de semaine ou certains événements? C'est ça?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1535

Oui, c'est en plein ça, c'est vraiment ponctuel. On a quand même des données très techniques là-dessus qu'on pourrait vous donner, mais on a aux alentours d'une cinquantaine d'heures par année où on est en congestion, ça veut dire que le gens ne peuvent pas circuler librement dans la municipalité de L'Annonciation, traverser l'agglomération de L'Annonciation, puis on n'est pas capable de faire autrement, il n'y a pas d'autres possibilités pour traverser la municipalité de L'Annonciation.

1540

De plus, on a quand même le côté sécurité qu'il faut mentionner. Si on regarde les accidents qu'il y a présentement depuis les dernières années, on parle d'une cinquantaine d'accidents par année qui sont des accidents vraiment dénombrés, dénoncés - parce qu'il y a des accrochages maintenant avec des constats amiables qu'on n'entend même pas parler - versus une route de contournement qui a des accès contrôlés, telle qu'on veut l'aménager, on parle de réduire de près de 50 à 60 pour cent le nombre d'accidents annuels. C'est quand même des coûts pour la société.

1545

Il y a d'autres points qu'on a mentionnés dans l'étude d'impact, on parle du bruit, on parle des camions qui circulent à l'intérieur de l'agglomération. Tout ça mis ensemble fait en sorte que le rapport avantages-coûts pour construire une voie de déviation est au-delà de nos espérances. On n'a aucune difficulté à justifier les investissements pour faire une voie de contournement.

1550

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourgie, votre deuxième question.

1555

**M. LAURENT BOURGIE :**

Si je comprends bien, le contournement est incontournable - c'est ce qu'on me dit - c'est qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un contournement?

1565

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce qu'on comprend?

1570

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

C'est ce qu'il faut comprendre, il n'y a pas d'autre solution. C'est de le faire de la meilleure manière possible pour tous les gens.

1575

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans votre étude d'impact, vous faites état de certains travaux correctifs qui auraient été faits, au moins pour attendre la période de construction, pour répondre aux besoins les plus criants. Quel est le résultat de ces travaux-là au niveau de la fluidité et des accidents?

1580

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1585

Au niveau des accidents, je vous dirais que, depuis l'étude, quand on a fait l'étude en 1995, on couvrait une période de 1992 à 1995 au niveau des accidents. C'est les données que l'on possédait dans le temps. On a réévalué, réajusté, mis à jour ces données-là jusqu'en 2001 présentement. Disons qu'on a une baisse, je ne pourrais pas vous dire très importante, du nombre d'accidents qu'il y a dans le noyau villageois de L'Annonciation.

1590

Les correctifs qu'on a apportés, c'est qu'on a... On était quand même très limités. On a regardé la route 117 actuelle puis on a dit « qu'est-ce qu'on peut faire », « qu'est-ce qu'on peut faire avec ce qu'il y a là présentement qui est déjà très surchargé ». On a fait des modifications au feu de circulation - qui est le seul feu qu'il y a dans le centre du noyau villageois - c'est-à-dire qu'on l'a rendu un peu plus performant. On a ajouté des boucles de détection pour permettre de meilleurs mouvements. On a ajouté des feux de piéton, parce qu'il y avait une insécurité des piétons, il fallait traverser de la route 117. On a fait des ajustements au niveau, si on peut appeler - je cherche le terme - ce qu'on appelle le *timing*, disons... le minutage, excusez - le minutage des feux pour aller chercher l'optimum des feux.

1595

1600

C'est le maximum qu'on peut faire. On n'a pas été capable de faire plus que ce qu'on a fait là présentement. Puis je vous dirais que les gains... les gains avec l'augmentation de circulation qu'on a eus depuis 1995, on n'a pas eu de gains... Ça ne paraît plus. Si on a eu des gains en 1996, 1997 au niveau de la circulation, aujourd'hui on ne les a plus, ces gains-là. Parce qu'on en permet peut-être une un petit plus grande que ce qu'il y avait, par exemple, en 1995, mais c'est minime.

1605

Puis au niveau de la sécurité, bien, comme je vous disais, on a eu une réduction des accidents puis c'est là-dessus qu'on travaille depuis plusieurs années. C'est d'ailleurs dans

la mission du ministère dans l'action de sécurité de réduire de 15 pour cent le nombre d'accidents mortels sur son réseau québécois.

1610 **LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue aurait une question.

1615 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Bien, j'avais une petite question mais vous m'en apportez une autre. Vous avez parlé des gains qui ont été rapidement annulés par rapport aux améliorations. Donc, par rapport à l'étude, on faisait référence à des données; vous les avez actualisées à partir de données disponibles pour 2001, si j'ai bien compris. C'est quoi à peu près, l'augmentation de circulation entre ce qu'on a dans l'étude d'impact et 2001?

1620 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

Dans l'étude d'impact, on avait prévu une augmentation de circulation de 3.5 pour cent annuellement, grosso modo, puis on a une augmentation... Quand je vous dis « les données de circulation », c'est des données 2002, ça veut dire qu'on a installé depuis le printemps des tubes de comptage, on a fait des dénombrements de files d'attente - puis d'ailleurs, on n'a pas fini, on va même en faire en fin de semaine qui s'en vient - puis on est arrivé avec une augmentation un peu moins importante que 3.5 pour cent, je crois que c'est 3.1 pour cent d'augmentation de la circulation.

Si on regarde dans l'étude qui a été terminée en 1996, on avait estimé un d.j.m.a. - ça veut dire un débit/jour moyen annuel - pour l'année 2015, qui était notre horizon d'évaluation, on avait estimé 14 300 véhicules jour, puis avec la mise à jour d'aujourd'hui, avec les données d'aujourd'hui, avec les prévisions d'augmentation de circulation qu'on peut se baser par rapport à 1995 à 2002, on arrive à 12 100 véhicules. Donc, on va avoir moins de véhicules pour l'horizon 2015.

Mais si on parle de 3.1 pour cent, je pourrais vous dire que c'est déjà beaucoup par rapport à l'ensemble de la province de Québec où on se situe aux alentours de 2.5, 2.6. On est dans une région où on a une croissance assez importante de circulation.

1635 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Alors la question que je voulais poser : vous avez fait allusion à des inconvénients liés au bruit et à la poussière; est-ce le ministère des Transports, dans les dernières années, ou même plus loin, est-ce que le ministère a reçu des plaintes de citoyens relativement à

des inconvénients causés par les vibrations, bruit et poussière venant de gens, de résidents riverains sur L'Annonciation?

1650

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

Pas vraiment à notre connaissance des plaintes directement au ministère des Transports. Je sais, entre autres, qu'il y a eu des panneaux comme, par exemple, à l'endroit des freins et moteurs qui ont été affichés, qui était peut-être une autre problématique, puis que le ministère a, jusqu'à aujourd'hui, tolérés pour le bien-être de la population. Mais une plainte directe, pas à notre connaissance.

1655

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Pour revenir sur la question des débits, avez-vous fait une mise à jour du débit de pointe? C'est-à-dire que l'on parlait tantôt du d.j.m.a., mais pour le débit de pointe, est-ce que... Je sais que, dans les prévisions que vous aviez faites dans l'étude d'impact, on parlait de 2 pour cent, si je me rappelle bien, 2 pour cent d'augmentation. Est-ce que ç'a été fait, ça, au niveau du débit de pointe, l'ajustement pour 2002?

1660

1665

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

Je vais demander à mon collègue.

1670

**M. DENIS TRUDEL :**

Nous avons une analyse de faite au niveau des débits faite par Jean-Luc Pellerin qui est un spécialiste en circulation. On va lui demander de sortir les données pour répondre à votre question.

1675

**M. JEAN-LUC PELLERIN :**

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires. Excusez-moi, je n'ai pas saisi la question...

1680

**M. LOUIS DÉRIGER :**

C'est ça, pour le débit de pointe. Tantôt, on parlait des d.j.m.a. autour de 12 000 véhicules. Maintenant, pour ce qui est du débit de pointe, je pense, dans l'étude d'impact, on parlait pour le mois d'octobre, le congé de l'Action de grâce, de 831 véhicules, je pense, au carrefour. A combien est-ce que c'est maintenant? Est-ce que c'est évalué?

1685

1690

**M. JEAN-LUC PELLERIN :**

On a observé le 2 septembre dernier, en direction sud, 950 véhicules... bien, en fait, c'est entre 900 et 1 000 véhicules.

1695

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Donc, le 2 septembre, c'est le congé...?

1700

**M. JEAN-LUC PELLERIN :**

C'est ça, exactement, la fête du Travail. On avait entre 900 et 1 000 véhicules sur 6 heures, je crois. 6 heures de temps, on avait entre 900 et 1 000 véhicules. Donc, c'était la capacité au niveau du feu au niveau du carrefour.

1705

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Et le feu, lui, il contient combien? 600 véhicules à l'heure ou 800 véhicules à l'heure?

1710

**M. JEAN-LUC PELLERIN :**

Dans le rapport de l'étude d'impact, on mentionnait qu'à partir de 675, les conditions étaient difficiles. Sauf que les conditions sont difficiles à 675 mais aller jusque... On parle jusqu'à 900, 950, même jusqu'à 1 000 véhicules, mais c'est dans des conditions difficiles, c'est un écoulement forcé, les véhicules sont un en arrière de l'autre, et il y a la file d'attente.

1715

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourgie, est-ce que c'était votre deuxième question sur...

1720

**M. LAURENT BOURGIE :**

C'était ma première.

1725

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors allez-y pour votre deuxième.

**M. LAURENT BOURGIE :**

1730

O.K. Alors j'aimerais savoir du ministère des Transports ou de la Municipalité de L'Annonciation peuvent nous informer des montants qui sont alloués pour la revitalisation du centre-ville et nous expliquer clairement à quoi serviront ces montants.

1735

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors peut-être d'abord avec le représentant du ministère du Transport, puis on passera après ça pour L'Annonciation.

1740

**M. MARIO TURCOTTE :**

Je vais demander à Jean-Pierre Barabé de le faire.

1745

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1750

Le projet de revitalisation du centre-ville, comme on l'a toujours appelé ainsi, a débuté au cours des année 1999, c'est-à-dire qu'on a regardé l'ensemble de la route 117 hors contournement, si on veut. Ça, c'est le projet. D'abord, pour mettre les gens en situa-  
tion, donc, ça débutait au sud, à la suite de la jonction avec le contournement, jusqu'au nord,  
à la nouvelle jonction 321. En regardant ça, on a réduit un peu la zone étudiée pour se  
retrouver un petit peu au nord de l'hôpital, le centre hospitalier, et un petit peu au sud de la  
rue des Cyprès. Donc, les discussions de base ont commencé dans cette zone-là. Il y avait  
des travaux du ministère des Transports dans le sens qu'on dit « on va revitaliser la  
chaussée ». Ce qu'on appelle « revitaliser la chaussée », elle s'use, donc, ça va prendre du  
pavage, ça va prendre du pavage de chaussée, pavage d'accotement, mise en forme des  
fossés, ou aménagement de sections pluviales, ce qui implique aménagement de bordures  
ou aménagement de trottoirs - qui est un équipement municipal dont la Municipalité a la  
responsabilité - aménagement de puisards. Même, on a regardé, la Municipalité, si elle avait  
des projets d'égout sanitaire, des projets d'aqueduc.

1760

Donc, en gros, quand on élabore un projet de revitalisation, ce sont les points  
particuliers qu'on regarde. On regarde aussi l'éclairage, je veux dire, es-ce que c'est  
conforme. On regarde les intersections, à quoi ça ressemble aujourd'hui, est-ce qu'on peut  
vivre encore avec ça.

1765

1770

A la suite - je ne pourrais pas dire « des négociations » - à la suite des discussions  
avec la Municipalité, on a établi les divers travaux qu'il y avait à faire. Donc, en gros, pour  
vous résumer, si on part du sud - l'intersection de la rue des Cyprès, elle est mal foutue  
comme elle est là, la visibilité n'est pas trop bonne, l'accès n'est pas bon - ramener la rue  
des Cyprès dans un angle près de 90 degrés pour permettre un meilleur fonctionnement de  
cette intersection-là, aménager des voies de virage à gauche pour justement libérer la rue  
117 pour la personne qui veut continuer du nord au sud ou du sud au nord.

1775

A partir de la rue des Cyprès, possibilité d'aménager un drainage pluvial avec un trottoir d'un côté, que la Municipalité jugeait quand même intéressant parce qu'il y a des gens, il y a des piétons quand même qui vont en direction du sud, qui vont en direction du cimetière, en direction des petits centres commerciaux qu'il y a là, en direction du centre sportif où on est présentement.

1780

Après ça, il y avait revitaliser la section jusqu'à l'intersection de la rue du Pont, ça veut dire refaire des trottoirs qui sont rendus un peu désuets, regarder, au niveau de l'égout pluvial, s'il y avait quelque chose à faire, refaire la surface de la chaussée au niveau du pavage.

1785

A l'intersection de la rue du Pont, il y a difficulté pour les camions en provenance sud d'accéder à la rue du Pont pour se rendre à La Macaza, donc, on avait identifié une problématique de virage à droite, donc, aménagement d'un rayon de virage qui aurait nécessité une acquisition d'une bande de terrain où il y a un commerce présentement.

1790

Dépassé la rue du Pont, on parle encore de trottoirs existants à refaire au niveau municipal, on parle de l'éclairage à refaire où on a de l'éclairage partiel sur poteaux de bois, des lampadaires qui ne sont pas nécessairement... des luminaires, excusez, qui ne sont pas nécessairement aux normes du ministère d'aujourd'hui, et puis on parle de bordure de rue, d'aménagement paysager où il y a déjà eu de la pelouse puis ça s'est transformé en gravier par les années, aménagement de puisards, regards d'égout - parce que la Municipalité avait un projet d'égout... un secteur qui avait de l'égout, qu'il y avait de l'aqueduc.

1795

1800

Puis tout le long comme ça, on procédait jusqu'à la rue Landry qui est une intersection, un peu comme celle qu'on a ici à la rue des Cyprès, où on prévoyait l'aménager à 90 degrés, ou le plus près possible, pour une meilleure fluidité, puis identification de l'intersection, et on s'en allait jusqu'à l'hôpital avec un trottoir en bordure, parce qu'il y a des piétons qui utilisent l'accotement de la route 117 actuelle.

1805

Dépassé l'hôpital, il y avait des sections où on a des commerces qui ont pleine façade, si on peut dire, tout est rempli - on ne sait pas trop où est-ce que l'eau de la route va, c'est des entrées hors normes - là, on parlait de faire une section urbaine, vraiment faire de l'égout pluvial avec des puisards, avec bordure pour canaliser l'eau.

1810

Même, on avait parlé, avec la surface de route qu'on a présentement, on pouvait aménager ce qu'on appelle une voie de virage à gauche dans les deux directions, ça veut dire que ç'aurait été trois voies pavées, puis le centre peut servir pour accéder aux commerces, puis ça nuit moins à la circulation des autos.

1815

**LA PRÉSIDENTE :**

Si je comprends bien, c'est surtout les infrastructures : la chaussée, trottoirs, éclairage, aménagements de fonctionnalité pour la circulation?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1820

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1825

Et ça, si je comprends bien, c'est la partie que le ministère du Transport ferait. C'est un peu, en fait, dans le contexte de remise à la Municipalité de la route, c'est ce que le ministère du Transport ferait normalement. Et ça, c'est chiffré à peu près à combien?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1830

O.K. Au départ, il y a eu plusieurs estimations de faites. Je pourrais vous dire qu'en date d'aujourd'hui, on parle d'au-delà de 2 millions \$ de travaux à frais partagés. C'est-à-dire qu'il y a des équipements que c'est municipal. Exemple - moi, je n'ai pas les coûts - je sais que la Municipalité, elle a de l'aqueduc à faire, elle a de l'égout sanitaire - je ne sais pas si elle en a pour 400, 500 000 \$, je ne le sais pas - ça s'additionne à ces 2 millions \$. Moi, je vous ai parlé au niveau des infrastructures. Il y a des bouts de trottoir que la Municipalité paie. C'est des frais partagés.

1835

Juste pour compléter, c'est qu'il y a une partie de la route 117 au sud de la rue du Pont qui va demeurer la propriété du ministère des Transports, puis la balance de la rue du Pont à aller jusqu'à la voie de raccordement, la 321, ça devrait être municipal.

1840

**LA PRÉSIDENTE :**

1845

Donc, rétrocédée à la Municipalité?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

Rétrocédée à la Municipalité après la voie de contournement.

1850

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourgie, est-ce que vous voulez avoir la position de la Municipalité là-dessus?

1855

**M. LAURENT BOURGIE :**

1860

J'aimerais revenir à monsieur. Il parle de 2 millions \$, puis il y a des frais partagés dans ça; donc, quel montant exactement le ministère va donner à la Municipalité pour qu'elle puisse faire ces rénovations-là?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1865

Juste pour un peu clore mon histoire, si vous voulez, la section de route qui est au sud de la rue du Pont, par entente avec la Municipalité, vu que c'est une section de route qui demeure la propriété du ministère des Transports au niveau de son entretien, on a dit « on ne mettra pas ces frais-là dans un protocole d'entente ». Puis d'ailleurs, la Municipalité n'était pas prête à faire un trottoir, on a dit « quand vous serez prêts, on verra comment on va s'organiser pour cédule les travaux ».

1870

La partie qui est au nord de la rue Landry, ça veut dire qui est à l'extérieur, si on veut, du noyau vraiment... noyau central de la municipalité, c'est une partie où la Municipalité aussi n'est pas prête - je parle dans l'année 2002, aujourd'hui - n'est pas prête, n'est pas en mesure d'assumer des coûts d'aménagement, par exemple, de trottoirs qui est sa responsabilité. Ça fait qu'on a dit à la Municipalité « on va retirer cette portion-là aussi du protocole d'entente, ça donne rien de parler de choses que la Municipalité n'est pas prête à faire immédiatement, on s'en reparlera plus tard lorsque, nous autres, on fera les travaux avant la voie de contournement ».

1875

1880

Donc, il reste la partie centrale sur laquelle ça couvre à peu près 1 kilomètre de la rue du Pont à la rue Landry où il y a les travaux que je vous ai mentionnés qu'on a évalués aujourd'hui... au niveau des coûts, ça représentait aux environs de 900 000 \$ de participation du ministère des Transports au niveau des coûts de revitalisation.

1885

A ces coûts-là s'ajoutent des coûts pour la Municipalité, entre autres pour des trottoirs, entre autres pour des aménagements paysagers spéciaux qu'elle voudrait instaurer le long de la route, des coûts additionnels au niveau d'un éclairage décoratif. Nous autres, le ministère, on met un éclairage conventionnel, puis la Municipalité a dit « bien, peut-être qu'on serait intéressés à avoir quelque chose d'un peu plus décoratif », donc, elle doit assumer les coûts additionnels...

1890

**LA PRÉSIDENTE :**

1895

Je m'excuse, monsieur Barabé, c'est juste que je veux essayer de passer le plus de monde possible ce soir...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1900

Pas de problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

1905

... on va sûrement revenir sur les détails, effectivement, de la revitalisation, autant pour la Municipalité que pour le MTQ. Mais si je comprends bien, pour la réponse à monsieur Bourgie, c'est que, grosso modo, c'est autour de 900 000 \$ pour un projet d'environ 2 millions \$?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

1910

Non, c'est-à-dire que la partie centrale, ça ne couvre pas 2 millions \$. La Municipalité m'a remis cet après-midi une évaluation de son projet juste pour la partie centrale, ils sont aux alentours de 1 100 000 \$.

**LA PRÉSIDENTE :**

1915

O.K. Merci. Alors monsieur Bourgie, je vous invite à revenir pour d'autres questions. Je vais appeler monsieur Mario Tomaro, s'il vous plaît.  
Bonsoir.

1920

**M. MARIO TOMARO :**

Je m'excuse, si mon français, c'est pas parfait.

**LA PRÉSIDENTE :**

1925

Pas de problème, on vous comprend très bien.

**M. MARIO TOMARO :**

1930

Écoutez, moi, le 29 avril, j'ai signé une promesse d'achat pour un terrain numéros 67 et 66 sur l'autoroute 117 avec Entreprises Pimori - le propriétaire, c'est monsieur André Morrisette. Lui, à ce moment-là, il m'a expliqué, il m'a montré le plan du ministère des Transports, « il va enlever 100 pour cent de ton terrain. O.K., on va y avoir un motel ou quelque chose ».

1935

Maintenant, après deux mois, ils ont droit de non-accès. Mais c'était après ma signature de la promesse d'achat. J'ai parlé avec monsieur Denis Trudel, le ministère des Transports - monsieur Morrisette m'a donné le numéro pour lui parler - il m'a dit oui, à ce moment-là, ils n'avaient pas des droits de non-accès.

1940

Maintenant, monsieur Morrisette, il me donne un plan où j'ai 20 mètres d'accès sur ces terrains-là quand, avant, il avait 400 mètres sur l'autoroute. Ma question est si... Je dois

1945

signer une entente au mois de novembre pour ces terrains-là. Si le droit de non-accès, il va être enlevé, qu'est-ce que je peux faire avec ça? Si je peux construire quelque chose à l'intérieur, ça va valoir quoi, ces terrains-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

1950

Peut-être qu'on peut demander au ministère du Transport d'abord pour situer à quel endroit c'est, pour confirmer est-ce que, effectivement, il y avait accès et il y a non-accès maintenant.

**M. MARIO TURCOTTE :**

1955

Je vais demander à Denis Trudel de répondre.

**M. DENIS TRUDEL :**

1960

1965

Les terrains dont monsieur parle sont les deux terrains qui sont situés complètement au nord où la ligne d'Hydro-Québec coupe la 117 présentement. Effectivement, quand monsieur Morrisette a communiqué avec moi ce printemps, il n'était pas question de non-accès devant ces terrains. Mais suite à une projection qu'on a faite, vu l'étagement de la 321, on s'est retrouvé dans l'obligation de maintenir un non-accès jusqu'au début du projet. Suite à des discussions à l'interne, on a décidé de lever le non-accès sur une partie de terrain de 20 mètres pour donner accès à ces lots-là à la route 117. C'étaient les informations disponibles qui sont aujourd'hui d'actualité.

1970

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est-à-dire que j'aimerais comprendre plus pourquoi vous avez retiré l'accès pour en faire un non-accès?

1975

**M. DENIS TRUDEL :**

1980

Quand on a présenté notre projet ce printemps dans la consultation, O.K., on a vérifié les non-accès à toutes les intersections. Mais le projet, au courant de l'été, a évolué puis il a fait que les non-accès ont été modifiés à différents endroits, dont les terrains que monsieur a « acquis », les lots 66 et 65, je crois.

**M. MARIO TOMARO :**

67.

1985

**M. DENIS TRUDEL :**

67 et 66?

1990

**M. MARIO TOMARO :**

Oui, c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1995

En fait, ce que monsieur veut peut-être savoir, il y a possibilité qu'il y ait accès ou il n'y a aucune possibilité?

2000

**M. DENIS TRUDEL :**

Il y a présentement un accès de 20 mètres sur la route 117, sur le lot 67 qui est au nord de la ligne de haute tension. Actuellement, c'est le plan qu'on a présenté.

2005

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

L'accès de 20 mètres serait, quoi, immédiatement au nord de la ligne existante de transport d'électricité?

2010

**M. DENIS TRUDEL :**

Serait de la ligne de propriété. Il y a un 20 mètres à partir de sa ligne de propriété en direction sud d'ouvert dans le non-accès comme tel.

2015

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Mais est-ce que c'est au nord ou au sud ? On voit sur les cartes, on voit la ligne...

2020

**M. DENIS TRUDEL :**

C'est parce que le lot 67 est séparé en deux, il y a un propriétaire qui est plus au nord, qui est un autre propriétaire que monsieur Morrissette, puis le lot que monsieur a acheté, c'est une partie du 67, puis le projet se termine sur ses propriétés.

2025

**LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue va avoir une question pour vous.

2030 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Monsieur Trudel, de quelle façon est-ce que vous délimitez la fin, si on veut, des zones de non-accès? C'est fait à partir de quel critère?

2035 **M. DENIS TRUDEL :**

Ça, c'est une politique du ministère des Transports qui applique les non-accès au niveau des contournements. C'est une politique qui est provinciale...

2040 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2045 Non, mais je ne parle pas du fait de faire du non-accès, mais de quelle façon vous déterminez jusqu'où ça va. Par exemple, vous parliez tantôt de l'intersection 321, vous dites « bien, à cause de la 321, il faut aller jusque là ». C'est quoi votre critère? Vous avez une distance minimum à respecter, une longueur minimale?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

2050 Le critère de base, c'est de déterminer où débute la voie de contournement, donc, on fixe normalement le début de la voie de contournement à sa jonction avec la route existante.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2055 Et c'est là que vous débutez le non-accès?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

2060 C'est là qu'on débute normalement les non-accès. Sauf que, dans le cas qui nous intéresse, on s'est posé la question, on avait le lot 67, 66, 65... en tout cas, 67, 66, c'est le même propriétaire, c'est monsieur Morrissette. On pouvait se permettre, pour un 20 mètres - on parle de 20 mètres - au moins donner accès d'une largeur de 20 mètres à la limite du lot. Ça veut dire que, la plupart du temps, quand on établit un non-accès, on regarde où les lots se terminent aussi, le début du contournement, elle est où, la limite de lot, on prend note de ça, on essaye d'ajuster pour que ce soit le moins pénalisant.

2065

Depuis le mois d'avril, ce qu'on a fait, c'est qu'on a établi tous les accès qu'on avait de besoin et les non-accès qu'on avait de besoin pour le quatre voies futures, si on veut. Là,

2070

on a vraiment cadré le projet dans un quatre voies futures. C'est à partir de là qu'on a déterminé les non-accès.

2075

Suite aux représentations de monsieur Trudel qui est venu nous voir, ils ont dit « bien, cette propriétaire-là, est-ce qu'on lui permettre un accès de 20 mètres... c'est-à-dire réduite de 20 mètres le non-accès ». On a regardé ça, puis on a dit qu'on n'a pas de problème - parce que, même du côté est de la route, c'est la ligne de transmission hydro-électrique. Ça fait qu'on a établi le non-accès comme ça. Vous pourriez dire que c'est (..), ça peut être 20 mètres, 25 mètres, mais pour nous autres, 20 mètres sur 7.7 kilomètres, je vous dis que ça ne fait pas une grosse différence. Puis ça permet l'aménagement d'un accès

2080

a ce lot-là, donc, c'est un impact encore moins important pour ce lot-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2085

Monsieur Tomaro, vous avez la réponse à cette question.

**M. MARIO TOMARO :**

2090

Non, mais moi, qu'est-ce que je veux savoir, dans une photo, même avec le 20 mètres, qu'est-ce que je peux faire de ce terrain-là, qu'est-ce que je peux construire?

**LA PRÉSIDENTE :**

2095

Vous voulez dire qu'est-ce que vous pouvez avoir comme projet...

**M. MARIO TOMARO :**

C'est ça.

2100

**LA PRÉSIDENTE :**

... pour l'utilisation de ce terrain-là?

**M. MARIO TOMARO :**

2105

Pour l'utilisation de ce terrain-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2110

Avec la contrainte d'accès.

**M. MARIO TOMARO :**

De 20 à 30 mètres, parce qu'ils ne m'ont pas enlevé le droit à un non-accès tout au long ou la moitié.

**LA PRÉSIDENTE :**

J'imagine que c'est la Municipalité...

**M. MARIO TURCOTTE :**

Bien, nous, le 20 mètres peut vous donner accès à la route comme telle, mais pour savoir c'est quoi, si c'est un développement commercial que vous voulez faire, ou résidentiel...

**M. MARIO TOMARO :**

C'est ça, commercial.

**M. MARIO TURCOTTE :**

... c'est la Municipalité, selon le zonage, qui peut vous répondre à ça. Mais nous, le 20 mètres où il n'y a pas de non-accès va vous permettre d'accéder justement à la route 117 sur votre terrain.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors je poserais la question peut-être au représentant de la Municipalité de Marchand. Qu'est-ce qu'il y a de possible pour monsieur à cet emplacement, que ce soit dans le zonage ou ce qui est permis par la Municipalité dans ce secteur-là actuellement, et est-ce que ça changerait avec le projet?

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

Actuellement, il n'y a aucune construction résidentielle qui est autorisée dans le secteur suite au plan d'aménagement du corridor routier qui a été fait conjointement avec le ministère des Transports. C'est sûr que pour autoriser les constructions dans ce secteur-là, il faudrait avoir un accord avec le ministère des Transports et modifier la réglementation de la Municipalité.

**LA PRÉSIDENTE :**

2155

Vous avez compris, monsieur Tomaro?

**M. MARIO TOMARO :**

2160

Oui, j'ai compris. Mais l'accord, c'est avec la Municipalité et le ministère des Transports, avec le...

**LA PRÉSIDENTE :**

2165

On comprend que la Municipalité doit avoir un accord du ministère du Transport pour modifier le plan actuel, c'est bien ça?

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

2170

C'est bien ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2175

Donc, j'imagine que vous devez d'abord passer par la Municipalité pour voir si c'est possible, si je comprends bien? Voilà.

**M. MARIO TOMARO :**

2180

Est-ce que c'est possible? Moi, je ne ris pas parce que c'est beaucoup d'argent pour nous, ça, là.

**M. GUY D'ASTOUS :**

2185

Madame la présidente, s'il vous plaît, est-ce que je pourrais aller chercher un complément d'information? Parce que la réponse de la Municipalité me surprend un petit peu et j'aimerais poser une question à la Municipalité pour tenter d'éclairer la situation. Parce que, moi, ça me surprend qu'il n'y a pas de construction possible sur ce terrain-là. J'imagine qu'il y a un zonage et des usages prévus, donc, quels sont les usages prévus sur ce terrain-là.

2190

**LA PRÉSIDENTE :**

2195

Oui, bien, c'est la question que j'ai posée tout à l'heure. Quels sont actuellement, selon le plan... Qu'est-ce qu'il y a de permis sur ce terrain-là par la Municipalité?

2200

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

Les abris forestiers.

2205

**LA PRÉSIDENTE :**

2210

Uniquement les abris forestiers actuellement? Donc, ce que je comprends bien du ministère du Transport, c'est que, actuellement, le ministère du Transport n'a pas à se positionner? C'est ça que vous vouliez me dire?

2215

**M. GUY D'ASTOUS :**

2220

Ce que je peux vous dire, c'est que, effectivement, le ministère des Transports, dans le but d'éviter une relocalisation massive commerciale à chaque bout du contournement, il y a eu un exercice de planification de fait conjointement avec la MRC qui devait préparer le plan d'urbanisme de la Municipalité, il y avait la Municipalité qui faisait partie du comité aussi et il y avait le ministère des Transports, dans lequel on a essayé de faire un exercice pour justement tenter de donner une chance à l'agglomération de L'Annonciation de revitaliser son centre-ville, concentrer l'activité économique dans son centre-ville, et, pour ça, on a tenté d'essayer d'éviter des commerces générateurs de circulation de transit à chaque bout du contournement.

2225

C'est un exercice qui a été fait. Le ministère a exprimé ses objectifs, il y a eu des discussions, il y a eu entente. Mais ce qui me surprend, moi, c'est que... Oui, on a eu des discussions sur les générateurs de circulation, mais à aucun moment on n'a parlé d'interdiction de résidences ou des choses comme ça.

2230

**LA PRÉSIDENTE :**

Je veux comprendre, monsieur Tomaro. C'est un projet commercial ou résidentiel?

2235

**M. MARIO TOMARO :**

Commercial.

**LA PRÉSIDENTE :**

2240 Je demanderais peut-être au représentant de la MRC qui a, en fait, participé un peu à ce plan puis a aussi préparé le plan d'urbanisme pour la Municipalité de L'Annonciation, entre autres, de nous répondre sur cette question-là.

**M. JACQUES SUPPER :**

2245 Madame la présidente, au niveau de la MRC, évidemment qu'au moment de l'adoption du schéma - on remonte en 1998 - la voie de contournement était connue, il y avait des préoccupations que le milieu municipal... les municipalités partageaient avec le ministère des Transports.

2250 Il a été convenu qu'il y aurait un exercice conjoint d'élaborer un plan d'aménagement du corridor routier dans lequel, évidemment, toute la problématique des fuites commerciales serait principalement abordée. Au niveau de la MRC, on agit également à travers une entente intermunicipale par laquelle on offre des services en urbanisme auprès des municipalités locales, ce qui nous a amenés à participer à l'élaboration du plan d'urbanisme et des règlements locaux à l'hiver 2001... l'automne 2000, l'hiver 2001.

2255 Compte tenu que la Municipalité, en fonction des délais prévus à la Loi sur l'aménagement, devait adopter son plan d'urbanisme et ses règlements, il a été convenu de faire un exercice conjoint, comme je vous mentionnais, avec le ministère des Transports.

2260 En fonction des plans connus à ce moment-là, il y a une zone municipale, qui s'appelle la zone municipale rurale 2 - sur laquelle on fait référence, les lots 67, 68... 66, excusez-moi - la zone rurale 2, en fonction des plans connus à ce moment-là, était prévue pour être totalement en non-accès. Conformément à ce qui avait été discuté et compte tenu qu'il n'y avait pas de non-accès, les usages résidentiels n'ont pas été prévus.

2265 En ce qui a trait aux usages commerciaux, ç'a fait partie de l'ensemble de la discussion à savoir que les usages commerciaux qui sont susceptibles de se déplacer, suite à la voie de contournement, au nord de la municipalité, ils étaient beaucoup plus limités. Là, aujourd'hui, on se rend compte que le début ou la fin de la voie de non-accès évoluent. Est-ce qu'il y aurait lieu d'apporter des modifications... En tout cas, il y aurait peut-être lieu à tout le moins d'en discuter, mais je ne peux pas vous répondre au nom de la Municipalité.

**LA PRÉSIDENTE :**

2275 Mais pour monsieur Tomaro, avec qui il en discute?

**M. JACQUES SUPPER :**

2280                    La porte d'entrée d'une modification de règlement de zonage demeurera la  
Municipalité de Marchand.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2285                    Monsieur Supper, l'affectation qui est prévue dans ce secteur-là, c'est rural, que vous  
dites?

**M. JACQUES SUPPER :**

2290                    Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2295                    Est-ce que l'affectation rurale permet des résidences isolées unifamiliales sur des  
grands terrains?

**M. JACQUES SUPPER :**

2300                    De façon générale, les résidences unifamiliales sont permises dans les affectations  
rurales. Sauf qu'au moment de la confection du plan de zonage, la connaissance que la  
Municipalité avait, et la MRC, était à l'effet que l'ensemble de ce secteur-là était dans la  
servitude de nonaccès; en ce sens-là, il n'a pas été prévu d'avoir des constructions  
résidentielles là.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2305                    Donc, ce qui est prévu, en fait, c'est l'exploitation forestière ou les carrières?

**M. JACQUES SUPPER :**

2310                    A toutes fins pratiques, ce n'est que des usages extensifs et non résidentiels et non  
commerciaux, exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2315                    Ce qui existe actuellement?

**M. JACQUES SUPPER :**

Exact.

2320

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tomaro?

2325

**M. MARIO TOMARO :**

Une question. Ça, ça a été fait en 1998?

**M. JACQUES SUPPER :**

2330

A mon point de vue - je ne voudrais pas me tromper dans les dates - le règlement de zonage de la Municipalité est entré en vigueur en septembre 2001.

**M. MARIO TOMARO :**

2335

C'est ça. Mais dans le mois d'avril, monsieur Morrissette, il appelle au ministère des Transports et monsieur Denis Trudel lui a dit qu'il a le droit d'accès, il a droit... le droit non-accès existe. Mais lui, il dit que... Moi, je ne comprends pas.

**M. GUY D'ASTOUS :**

2340

Madame la Présidente.

**M. MARIO TOMARO :**

2345

Vous me comprenez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je comprends.

2350

**M. GUY D'ASTOUS :**

2355

... je veux juste vous signifier que le ministère des Transports, dans le contexte d'aujourd'hui, on est prêt à rediscuter de la question effectivement s'il y a eu des modifications au niveau du non-accès qui entraînent une conséquence sur le plan d'urbanisme qui restreignait les usages de ce lot-là à cause du non-accès. Maintenant, il y a accès, alors c'est de bon aloi que cet aspect-là soit réévalué.

2360

Donc, on pourrait, autrement dit, revoir le dossier à la lumière qu'il y a un accès maintenant, mais avec les mêmes objectifs qu'on avait avant, d'éviter une conséquence plus

grave du contournement due à une relocalisation commerciale à chaque bout du contournement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2365

Vous comprenez un peu la position?

**M. MARIO TOMARO :**

2370

Oui, je comprends.

**LA PRÉSIDENTE :**

2375

Autrement dit, il y a moyen pour vous de revoir, avec et le ministère du Transport et la MRC et Municipalité, les conséquences qu'auraient pour vous les changements au niveau du non-accès. Ça va?

**M. MARIO TOMARO :**

2380

C'est beau.

**LA PRÉSIDENTE :**

2385

Est-ce que vous aviez une autre question, monsieur Tomaro?

**M. MARIO TOMARO :**

2390

Non. Mais quand est-ce qu'on va avoir des nouvelles pour ça?

**LA PRÉSIDENTE :**

2395

Vous pouvez leur parler à n'importe quel moment pour prendre rendez-vous dès que...

**M. GUY D'ASTOUS :**

2400

Je m'excuse, juste une dernière petite précision, madame la Présidente. Le zonage, c'est la Municipalité. La MRC, nous, on a une entente avec eux pour une gestion de corridor. Donc, n'importe quand, avec la Municipalité, les discussions peuvent se faire. Nous, ce n'est pas nous qui sommes décisionnels là-dedans, c'est la juridiction municipale, tout ça. Sauf que, via le schéma d'aménagement, on a des ententes pour harmoniser la

2405

gestion de corridor, donc, on donne nos avis, on essaie de fournir des recommandations. Mais n'importe quel temps, ça peut être discuté entre le propriétaire, la Municipalité et nous indirectement.

2410

**LA PRÉSIDENTE :**

On comprend, pour la Municipalité et pour la MRC, qu'il y a des possibilités de discussions avec monsieur? Monsieur Boileau?

2415

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

Oui, il y a possibilité de discussions. Il faudrait faire une demande à l'effet... c'est quel projet que monsieur veut faire dans ce secteur-là. Mais c'est sûr qu'il y a tous les processus de modifications au règlement que ça entraîne, puis tout ça, les délais.

2420

**LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, pour le moment, je pense qu'on peut voir... C'est évident que ça fait partie de votre dossier de négociation dans le contexte du dossier actuel autant sur les impacts que ç'a pour vous. Merci.

2425

**M. MARIO TOMARO :**

Merci beaucoup.

2430

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Jacques Denis, s'il vous plaît.

2435

Bonjour, monsieur Denis.

**M. JACQUES DENIS :**

2440

Bonsoir. Ça change un petit peu ma question que je pourrais poser. Tantôt, on a parlé de la rue du Pont et puis que le camionnage allant vers le sud demandait un meilleur agrandissement pour une meilleure circulation. Ce lot-là m'appartient, c'est du stationnement, j'ai une bâtisse commerciale. Donc, lors de la première rencontre, le sujet est venu sur le tapis, alors ce que j'ai dit : vous achetez l'entier, la bâtisse et tous les terrains

2445 ou bien donc vous achetez rien », pour la bonne raison qu'une bâtisse commerciale, t'as besoin du stationnement. Alors je tiens mordicus à cette décision-là...

**LA PRÉSIDENTE :**

2450 Monsieur Denis, quelle est la question, qu'est-ce que vous voulez demander actuellement à ce sujet-là au ministère du Transport, juste pour se limiter. Qu'est-ce que vous voulez ou ce que vous en pensez pourra se retrouver dans votre mémoire. Mais actuellement, si vous voulez avoir un peu plus d'informations sur cet aspect-là, quelle serait votre question au ministère du Transport pour cet aspect-là?

2455 **M. JACQUES DENIS :**

Ma question, ce serait qu'ils achètent le tout, qu'ils achètent le tout.

**LA PRÉSIDENTE :**

2460 Monsieur Turcotte? En fait, c'est toute la question de la négociation de gré à gré ou quelles sont les possibilités que...

**M. MARIO TURCOTTE :**

2465 Dans le cas de monsieur Denis présentement... Son terrain est au coin de la rue du Pont et de la 117, dans le cadran sud-est. Présentement, nous n'avons pas de projet d'identifié à cet endroit-là, mais c'est possible qu'il puisse y en avoir un éventuellement. Mais à l'heure actuelle, on n'a pas de projet d'identifié comme tel.

2470 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends bien que, dans les aménagements prévus actuellement, il n'y a rien et, donc, il n'y a pas d'expropriation ou d'acquisition pour ce coin-là?

2475 **M. MARIO TURCOTTE :**

C'est ça. Autant dans le projet de protocole avec la Municipalité dans la phase centrale que dans le projet de déviation, à date on n'a pas d'intervention au coin que l'on parle. Éventuellement, il peut y en avoir une, par exemple.

2480 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. On parle de quel lot?

2485 **M. JACQUES DENIS :**

32 ou 42, si ne me trompe pas, 32 ou 42. Il me semble que ça finit par un 2.

2490

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

2495 Madame la présidente, c'est directement au coin de la rue du Pont. A droite, lorsqu'on monte vers le nord, c'est ça, il y a un commerce électrique, entre autres, et puis...

**M. JACQUES DENIS :**

2500 C'est un magasin - excusez-moi - c'est un magasin à grande surface, il y a trois planchers. Il a son importance, mais il a besoin de son stationnement... de **ses** stationnements parce qu'il y en a un...

**LA PRÉSIDENTE :**

2505 Monsieur Denis, vous me parlez à moi.

**M. JACQUES DENIS :**

2510 Excusez, Madame. Mes excuses, Madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

2515 Oui. Et donc, en fait, ce que vous voulez savoir... On comprend bien de la réponse du ministère du Transport que, pour le moment, il n'y a pas de changement ou d'acquisition de prévus à cette intersection-là pour votre lot. C'est bien ce que vous voulez dire?

**M. JACQUES DENIS :**

2520 Oui, c'est ça, madame la Présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

2525 Mais tout à l'heure, vous nous avez dit que, éventuellement, il pouvait y avoir un besoin pour un tournage à droite pour les camions, qu'il y aurait besoin d'aménagement à ce sujet-là - ce n'est pas à cet endroit-là - en direction de La Macaza?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

2530 Oui, effectivement. Comme je vous expliquais tout à l'heure, au niveau de l'analyse de base qui a servi pour le projet de protocole d'entente, c'est une problématique qu'on avait identifiée, qu'à l'intersection de la rue du Pont, les camionneurs, dépendamment de la longueur de leurs camions, avaient de la difficulté à tourner pour accéder sur la rue du Pont, ça obligeait les automobilistes, qui sont en arrêt sur la rue du Pont, à se déplacer pour pouvoir permettre aux camionneurs...

2535 Donc, c'est une problématique au même titre que la problématique de... le cap de pierre qu'il y a en avant de... le magasin de matériaux de construction. On a identifié ça de concert avec la Municipalité, puis on s'est dit : « éventuellement, il faut analyser ce problème-là et regarder si on a une solution viable pour cette problématique ».

2540 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien, pour le moment, il n'y a pas de projet à l'effet que, pour monsieur Denis, il y aurait éventuellement une acquisition ou quoi que ce soit. Dans l'hypothèse - on veut comprendre la question de monsieur Denis - dans l'hypothèse où il y en aurait...

2545 Si je comprends bien, monsieur Denis, votre question, c'est que ce qui serait probablement acquis serait la part de stationnement pour votre commerce?

2550 **M. JACQUES DENIS :**

Oui.

2555 **LA PRÉSIDENTE :**

Et donc, pour vous, ce que vous nous dites, c'est que votre commerce, pour vous, c'est important qu'il y ait un stationnement, donc, ç'aurait un impact. Peut-être nous expliquer, le ministère du Transport, dans un contexte comme celui-là, est-ce que vous tenez compte de ces impacts-là dans les conditions des négociations gré à gré, c'est-à-dire de l'impact sur le fonctionnement du commerce?

**M. MARIO TURCOTTE :**

2565 Oui, madame la Présidente. Dans un cas d'acquisition de terrain, d'une partie de terrain, il y a des personnes au ministère qui rencontrent l'autre partie, les personnes qui sont expropriées, où on a besoin, puis ensemble, on voit c'est quoi les parties de terrain et les besoins de chacune des parties, et là commence le processus de négociation. Il y a

2570

toute une série de procédures et de processus à suivre, mais ça se fait dans l'harmonie puis dans le respect des deux parties.

2575

Dans le cas précis de monsieur Denis, bien, il faudrait voir à ce moment-là quelle partie du terrain nous aurions besoin pour les travaux, et, ensuite de ça, bien, on pourrait voir les impacts vraiment qu'il y a sur son commerce, puis ça pourrait aller jusqu'à l'acquisition de son commerce au complet.

**LA PRÉSIDENTE :**

2580

Donc, monsieur Denis, vous avez réponse à votre question.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2585

Si je comprends bien, cette problématique-là pour le rayon de courbure pour les camions, c'est ni plus ni moins indépendant du projet de contournement? C'est que le problème existe actuellement, si je comprends bien?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

2590

Oui, le problème existe actuellement. Puis pourquoi on n'a pas de projet précis d'identifié, c'est que, même le projet du milieu, le centre-ville, si on veut, de L'Annonciation que je vous parlais, au nord de la rue du Pont, il n'y a pas de plan d'aménagement de sorti encore, c'est encore des sketches, des croquis qui ont été faits.

2595

Quelle influence ça va avoir sur la rue du Pont, on ne le sait pas. Peut-être que le rayon qu'on va avoir besoin va être moindre que ce qu'on a identifié sommairement, mais ce sera à l'étude dans les années à venir, puis le ministère, à un moment donné, on devra faire quelque chose. Puis pourquoi on n'a rien de précis, c'est qu'avec la voie de contournement, il y a des volumes aussi de camions à cet endroit-là qu'il va falloir réévaluer au niveau de la difficulté de tourner puis l'impact que ça va avoir.

2600

2605

Parce que, quand même, on va enlever 80 pour cent de la circulation avec la voie de contournement, donc, cette artère-là... ce noeud-là va être beaucoup moins achalandé. Peut-être que, alors, on va dire « bien, non, coûts-bénéfices, ça ne vaut pas la peine », on va le laisser tel quel présentement, on va faire des petits aménagements au niveau des feux pour que les gens arrêtent un petit peu plus loin du feu pour permettre aux camions de tourner. C'est tout ça qui n'est pas défini, c'est pour ça que ça ne fait pas partie de l'étude d'impact, ça ne fait pas partie du tout du projet qu'on discute, de voie de contournement.

2610

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Denis, votre deuxième question.

2615 **M. JACQUES DENIS :**

Oui, ça m'oblige à en poser une deuxième. C'est que monsieur vient de mentionner qu'il va y avoir tellement de... D'abord, d'après l'étude... l'impact économique sur le milieu a-t-il été réellement analysé dans toute son ampleur puisque, d'une part, les trois quarts de la circulation seront contournés, comme il est écrit à la page 103 du rapport, et que, d'autre part, il est également mentionné que de 30 à 40 pour cent des commerces seront affectés en perdant, comme on peut le supposer, quelque 20 pour cent de leurs revenus.

2620  
2625 Alors savez-vous directement combien de commerces devront fermer leurs portes? Donc, que ce soit une partielle ou pas, ça veut dire qu'il restera seulement que 25 pour cent de la circulation sur place, on va être mieux de fermer nos portes parce qu'on ne pourra pas vivre.

2630 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce que vous voulez savoir, c'est si le ministère a évalué l'impact sur les commerces qui pourraient être fermés suite au contournement, c'est ce que je comprends?

2635 **M. JACQUES DENIS :**

C'est ça, c'est ça.

2640 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Turcotte.

**M. GUY D'ASTOUS :**

2645 Madame la présidente, on n'a pas évalué le nombre de commerces qui pourraient être fermés. Ce n'est pas notre lecture de la situation. On ne présume pas de fermetures. On a évalué les impacts possibles sur l'ensemble de l'activité commerciale du village, pas commerce par commerce, et l'évaluation a été faite en fonction d'une expérience qu'on a des contournements et de la littérature existante. Donc, on n'a pas fait une analyse ponctuelle pour chaque commerce.

2650 Maintenant, somme toute, oui, on a donné des chiffres. Je pense qu'on a été transparent sur la question. Les impacts, on a avancé des chiffres, on a élaboré sur qu'est-

ce qu'il y a dans la littérature et aussi, on a proposé une démarche qui est assez, je dirais, originale et innovatrice concernant cet aspect-là.

2655

Parce que des contournements au ministère des Transports, il y en a eu beaucoup dans le passé, on en discute encore aujourd'hui, puis il va y en avoir d'autres dans le futur, donc, c'est une problématique qui existe. C'est bien malheureux de constater que, oui, il y a des commerces - dans le cas de L'Annonciation, 30 pour cent - qui sont affectés. Les études montrent qu'il y a entre 0 et 5 ans de période de transition, mais que pour des agglomérations comme L'Annonciation, l'expérience, au bout de la ligne, s'est avérée positive. Ce n'est pas des choses qu'on invente, c'est dans la littérature - on vous a déposé même des références lors de la séance d'information.

2660

2665

Donc, tout ça pour dire qu'on pense qu'avec une dynamique comme il y a à L'Annonciation, revitalisation centre-ville avec l'implication qu'a eue la Municipalité, on a vu qu'il y avait des gens qui, oui, pouvaient tirer profit aussi du contournement. Il y a 70 pour cent des commerces qui, eux, en profitent, parce qu'il y a des commerces qui sont moins artériels, qui, dû à un allègement de toute la circulation et le potentiel que, maintenant, va offrir le centre commercial ou le centre... oui, commercial de L'Annonciation, eux vont profiter de la situation. Donc, il y a des pour et il y a des contre.

2670

Pour nous, en termes de responsabilité, on a proposé des démarches, je dirais, novatrices, d'accompagnement. On a déjà fait des rencontres avec des organismes locaux de développement, des organismes de... le CLSD, le SADC, donc, des organismes de soutien à la réorientation de certains commerces qui pourraient nécessiter de l'aide, et même un processus de concertation avec l'ensemble des intervenants pour essayer de dégager une vision future positive pour tout le monde, une espèce de *win-win* stratégie. Ce n'est pas un vœu pieux. Mais on a des engagements, c'est dans nos documents, c'est quelque chose qui est en marche, donc, on pense que, globalement, peut s'avérer une opportunité positive pour L'Annonciation.

2675

2680

**LA PRÉSIDENTE :**

2685

Mais ce processus-là, c'est pour 100 pour cent des commerces, il est accessible à 100 pour cent des commerces ou à 70 pour cent qui ont des chances... Je veux juste comprendre.

**M. GUY D'ASTOUS :**

2690

C'est bien sûr, c'est... Actuellement le comité qui est envisagé au niveau de l'accompagnement, c'est beaucoup l'organisme Société de développement commercial de L'Annonciation qui est maître d'oeuvre. C'est ce qu'on espère, c'est ce qui a été amorcé. Donc, tout ça est au service des commerces, de l'ensemble des commerces.

2695

**LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue a une question pour vous.

2700

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Dans l'étude d'impact, vous indiquez que le trafic de transit... qu'il y a 14 pour cent, en fait, du trafic de transit qui s'arrête à L'Annonciation. Est-ce que vous êtes en mesure d'évaluer quel serait le pourcentage des gens en transit qui arrêteraient après la déviation?

2705

**M. GUY D'ASTOUS :**

Je voudrais peut-être vérifier. Ce qu'on estime, c'est, étant donné qu'à l'origine destination, on disait qu'il y avait 80 pour cent des véhicules qui seraient détournés, dans ce 80 pour cent, on estime que 8 pour cent des gens...

2710

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Pour L'Annonciation, pas pour Labelle.

2715

**M. GUY D'ASTOUS :**

Je vais peut-être demander à monsieur Pellerin juste pour vérifier nos chiffres.

2720

**M. JEAN-LUC PELLERIN :**

On a fait deux jours d'enquête en 1995. Le nombre des déplacements locaux... les déplacements locaux représentent de 15 à 18 pour cent, dépendamment de la journée qu'on a enquêté, et sur le nombre de véhicules en transit, c'est 14 pour cent des véhicules qui ont signifié qu'ils feraient un arrêt au niveau de L'Annonciation. Donc, 14 pour cent de 85 pour cent, en fait, des véhicules en transit.

2725

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Maintenant, avec la déviation, est-ce que ce pourcentage-là a été évalué?

2730

**M. JEAN-LUC PELLERIN :**

Non, pas du tout. Pour enquêter une question comme celle-là qui est très hypothétique, donc, on n'a rien là-dessus.

2735

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2740           Même au point de vue qualitatif, vous n'avez pas de point de vue selon les études que vous avez examinées, l'expérience que vous avez de d'autres projets similaires...

**M. GUY D'ASTOUS :**

2745           Excusez-moi. La mise à jour qu'on a faite cet été ne visait pas de vérifier ces pourcentages-là, est-ce que ç'a évolué et dans quel sens. On a fait une mise à jour des données de circulation, donc, on peut appliquer les mêmes pourcentages sur nos nouveaux volumes pour estimer le nombre d'arrêts, le nombre de véhicules que ça peut concerner - c'est un calcul qui peut être fait - mais il n'y a pas eu de mise à jour de cette enquête--là de  
2750           faite.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2755           Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2760           Monsieur Denis, de toute façon, pour cet aspect de dossier concernant toute la revitalisation, le potentiel pour les commerces, qu'est-ce qui est prévu, et tout ça, soyez assuré aussi que la Commission aura beaucoup de questionnements là-dessus aussi. Ce soir, on essaie de limiter le maximum de nos questions pour vous permettre le plus possible... Bien sûr, il y aura d'autres occasions, effectivement, essayer d'approfondir un peu plus la question.

2765           **M. JACQUES DENIS :**

Madame la présidente, est-ce que je pourrais rajouter un mot?

**LA PRÉSIDENTE :**

2770           Si c'est de l'opinion, je ne peux pas.

**M. JACQUES DENIS :**

2775           Non, ça va être vite fait. Vous savez, je comprends...

**LA PRÉSIDENTE :**

2780

Il faut que ce soit une question, monsieur Denis. Vous allez voir, dans la deuxième partie de l'audience publique, vous allez avoir toute la marge de manoeuvre pour venir dire ce que vous pensez. Pour le moment, ce qu'on a besoin, c'est d'avoir le maximum de questions pour bien comprendre les enjeux. Une fois qu'on aura cerné l'ensemble des enjeux, effectivement, on viendra avec l'opinion.

2785

**M. JACQUES DENIS :**

Seulement qu'une comparaison. En médecine, quelqu'un meurt, ils ne savent pas, mettons... Ils vont faire l'autopsie après pour le savoir. Nous autres, ça va prendre deux, trois, cinq ans pour savoir, quand le gars va être mort, de quoi il est mort.

2790

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Denis, gardez ça pour votre opinion, mais vous êtes le bienvenu pour d'autres questions. Je vais appeler maintenant monsieur Roland Pépin, s'il vous plaît.

2795

Bonsoir, monsieur Pépin.

2800

**M. ROLAND PÉPIN :**

Bonjour, madame la présidente. Je vais m'asseoir à droite même si je suis plus de la gauche. Ma question...

2805

**LA PRÉSIDENTE :**

On rentre dans un débat, monsieur Pépin.

**M. ROLAND PÉPIN :**

2810

Ma question, en tant que président du Comité de survie de l'Hôpital de L'Annonciation, va concerner, bien sûr, l'hôpital.

2815

On m'a fait remarquer - c'est la première fois que je voyais les photos, les dessins - on m'a fait remarquer qu'il n'y avait pas d'entrée spéciale pour l'hôpital, obligeant les ambulances à faire quelques kilomètres par la rue Marois ou quelques kilomètres par la 321, en supposant que j'aie un accident même en face de l'hôpital. Comment ça se fait qu'on n'a pas prévu une entrée, combien ça coûterait, et quelle est la longueur de cette entrée?

2820

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Turcotte ou monsieur Barabé.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

2825

Madame la présidente, on parle d'une voie de contournement où on veut restreindre les accès, c'est-à-dire les contrôler à 100 pour cent. On ne change pas l'accès actuel de l'hôpital. L'accès actuel de l'hôpital est sur la route 117, il va demeurer sur la route qui va rester après la construction de la voie de contournement.

2830

La seule chose que l'on fait, c'est qu'on rajoute 7.7 kilomètres de route. Qu'on le rajoute où on voudra, ce 7.7 kilomètres de route, s'il y a des accidents là-dessus, il faut qu'ils se rendent à l'hôpital, ils vont utiliser la route... les accès actuels à l'hôpital. Il n'y a pas de changement. L'hôpital n'est pas enclavé d'aucune façon. Tout ce que l'on fait, on passe avec une route en arrière. Et on n'a pas eu de problématique d'accès présentement au centre hospitalier sauf en périodes de congestion, puis avec la voie de contournement, il n'y en aura plus de congestion, donc, l'accès devrait être encore plus facilitant en n'ayant pas de congestion sur la route 117 actuelle.

2835

**LA PRÉSIDENTE :**

2840

Il y a combien de kilomètres ou de mètres à peu près entre l'entrée nord et l'hôpital ou l'entrée sud et l'hôpital?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

2845

Je vous dirais 2 kilomètres, mais on peut le mesurer.

**LA PRÉSIDENTE :**

2850

O.K. De toute façon, disons qu'il y a un accident au sud, ça passe par l'entrée sud...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

2855

Actuelle. Marois, c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

... actuelle ou ça passe par l'accès central?

2860

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

L'accès central est permis au niveau des ambulances, on n'a pas...

2865 **LA PRÉSIDENTE :**

Autant en direction sud qu'en direction nord?

2870 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

Autant, oui. Ça fait qu'on pourrait parler qu'il y a peut-être 4.5 kilomètres de route 117 qu'il n'y a pas d'accès directement à l'hôpital. Mais si on construisait la route à La Macaza, il n'y aurait pas d'accès non plus plus rapide.

2875 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Pépin, votre deuxième question.

2880 **M. ROLAND PÉPIN :**

Madame la présidente, j'ai demandé quelle était la distance à partir de la nouvelle route, si on la fait, pour aller à l'hôpital en ligne droite. Est-ce que c'est, comme vous avez demandé, 1 kilomètre, 2 kilomètres ou quelques mètres? Et combien ça coûterait en plus?

2885 **LA PRÉSIDENTE :**

On nous a dit à peu près entre...

2890 **M. ROLAND PÉPIN :**

D'après le dessin, moi, c'est quelque chose comme peut-être 500 mètres, 1000 mètres. Je ne le sais pas.

2895 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

On est 300 mètres à l'ouest de l'hôpital. Ça veut dire que s'il faudrait faire un accès, ça prendrait un accès de 300 mètres.

2900 **M. ROLAND PÉPIN :**

Et ça coûterait combien?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

2905 On ne l'a pas évalué parce que ce n'est pas nécessaire et ce n'est pas justifié au niveau de la voie de contournement. Parce que, imaginez, essayez de contrôler l'accès des

ambulances seulement. Puis lorsqu'on va faire un quatre voies, il faudrait faire un échangeur. Quand on parle d'un échangeur complet, je ne suis pas sûr qu'on peut en faire un à cet endroit-là; un échangeur complet, ça joue facilement aux alentours de 5 millions \$. 300 mètres de chemin d'accès peut coûter...

2910

**LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends, de toute façon, la réponse que vous avez, c'est que, dans l'évaluation des accès, quoi que ce soit, il n'a pas été évalué nécessaire de faire un accès spécifiquement pour l'hôpital. J'en déduis que, dans les normes que vous avez, d'accès aux services essentiels, la configuration qu'aurait le projet, ça n'enlève rien en termes d'accessibilité et de sécurité?

2915

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ :**

A notre avis, l'accès au centre hospitalier va être encore plus facilitant après que la voie de contournement va être construite. Parce que si vous circulez à 90 kilomètres à l'heure sur une route versus 50 kilomètres à l'heure avec la présence de piétons, la présence de véhicules qui stationnent, la présence de véhicules qui circulent dans un corridor restreint, donc, que vous soyez une ambulance, la Sûreté du Québec ou n'importe qui, vous avez des contraintes qui sont là, alors que la route de contournement, il n'y a pas de contraintes. On n'a pas fait d'étude exhaustive de ce qu'on pourrait appeler des temps de parcours, mais par expérience, je crois que l'accès va être encore plus facilitant.

2920

2925

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Pépin, votre autre question, deuxième question, si vous en avez une.

2930

**M. ROLAND PÉPIN :**

Mettons que quand j'aurai quelque chose à dire à propos de ça, ça va...

2935

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Pépin, on est toujours au niveau des questions, est-ce que vous en avez une deuxième?

2940

**M. ROLAND PÉPIN :**

Ah, j'en ai une cinquantaine, madame.

2945

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, allez-y donc pour une deuxième. On vous écoute.

2950

**M. ROLAND PÉPIN :**

Bon. Si le contournement est fait, est-il vrai que l'entretien de la rue Principale sera aux frais des contribuables de L'Annonciation alors que, actuellement, c'est Québec qui paye pour son entretien, et combien ça coûte, et combien ça va coûter après?

2955

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Turcotte, je sais qu'il y a un processus qui se fait toujours, de discussions avec les municipalités lorsqu'il y a rétrocession. Qu'est-ce qui a été prévu actuellement sur toute la question de l'entretien déneigement, l'entretien d'asphaltage et tout ça?

2960

**M. MARIO TURCOTTE :**

Concernant l'entretien de la partie de la route 117 actuelle entre la rue du Pont et la rue... l'accès nord va être remis à la Municipalité. C'est peut-être environ... Je n'ai pas le chiffre exact. C'est à peu près la moitié du contournement, environ 3 à 4 kilomètres. Cette route-là va être à l'entretien de la Municipalité. Pour le chiffre exact, je ne pourrais pas vous dire, il faudrait que je regarderais les coûts d'entretien d'hiver, d'entretien d'été. Je pourrais vous le sortir plus précisément, mais je n'ai pas...

2965

2970

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça, vous parlez de quelle section?

2975

**M. MARIO TURCOTTE :**

Concernant la remise d'entretien après le contournement...

2980

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ce qui est en rétrocession comme...

**M. MARIO TURCOTTE :**

2985

Tout est en rétrocession.

**LA PRÉSIDENTE :**

2990 O.K. Alors on l'a ici?

**M. MARIO TURCOTTE :**

2995 Ici. La nouvelle voie de déviation d'une longueur de 7.7 kilomètres, elle, va être à 100 pour cent sous la responsabilité du ministère des Transports. La partie de la rue du Pont - je vais essayer de le situer, c'est ici - à partir d'ici à aller jusqu'au raccordement nord, cette partie-là va être remise à la Municipalité - c'est à peu près 4 kilomètres, entre 3.5 et 4  
3000 kilomètres. Également, la partie de la rue Marois pour faire la jonction entre la 117 entre la rue Principale, la rue du Pont et le raccordement ici, à la nouvelle 117 qui a environ 650 mètres, cette partie-là va être sous responsabilité municipale. La partie de la rue du Pont... de la 117, de la rue du Pont à aller à l'accès sud va demeurer la responsabilité du ministère des Transports.

3005 Au niveau des coûts d'entretien, bien, c'est peut-être entre 3 et 4 000 \$ du kilomètre au niveau de l'hiver, puis à peu près 1 000 \$ pour l'été. Je pourrais peut-être vous sortir plus précisément le coût d'entretien.

**LA PRÉSIDENTE :**

3010 Merci. Est-ce que la Municipalité pourrait nous répondre de façon plus précise sur cet aspect-là, sur le coût d'entretien? Actuellement, vous n'en avez pas sur la 117?

**Mme LISE BÉLANGER :**

3015 Non, on n'en a pas sur la 117, mais je ne pourrais pas vous donner les coûts exacts pour le moment.

**LA PRÉSIDENTE :**

3020 Pour le reste des autres rues de la municipalité, est-ce que vous avez fait une évaluation, les discussions avec le ministère du Transport, en regard des coûts qui seraient maintenant rétrocédés à la Municipalité pour l'entretien?

3025 **Mme LISE BÉLANGER :**

On peut toujours regarder, mais ç'a pas été fait. On savait que c'étaient les parties qui nous revenaient, mais au niveau coûts, ç'a pas été fait.

3030 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, le ministère du Transport, vous avez déjà quand même une évaluation que vous pourriez nous donner?

3035 **M. MARIO TURCOTTE :**

Oui, nous, on a les coûts qui sont là. Habituellement, soit ils sont faits en régie par les outillages du ministère des Transports ou à contrat. On pourrait vous sortir très rapidement les coûts actuels que ça nous coûte, mais pour...

3040

**LA PRÉSIDENTE :**

Selon les normes du ministère?

3045 **M. MARIO TURCOTTE :**

Présentement, je vais vous sortir les coûts d'entretien selon les normes du ministère avec la circulation qui passe là. Par après, quand la remise sera faite, bien, c'est la Municipalité qui va fixer ses normes d'entretien selon ses besoins.

3050

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Pépin?

3055 **M. ROLAND PÉPIN :**

Je pense que mes deux questions mériteraient un supplément d'information.

**LA PRÉSIDENTE :**

3060

Vous pouvez revenir pour poser des questions. Comme je disais aussi, demain, la Commission, surtout particulièrement demain après-midi aussi, on va aussi avoir beaucoup de questionnements sur ces aspects-là.

3065

**M. ROLAND PÉPIN :**

Merci beaucoup.

3070 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors j'appellerais maintenant monsieur Gaétan Gargantini, s'il vous plaît.

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

3075

A titre de commerçant puis individu, moi, ce que je demande au ministère des Transports, c'est que j'ai un terrain commercial à l'entrée sud du village, là où va se faire l'entrée du contournement, au début, et puis ça fait des années, moi, que c'est à vendre, puis maintenant, je ne peux pas vraiment vendre, parce qu'à chaque fois qu'on veut vendre

3080

le terrain, c'est un contournement qui va se faire, tout ça, il n'y a pas de... tu sais, tu ne peux pas vraiment vendre.

Ce que je demande, c'est le délai qui va se faire à partir du moment où... si le contournement se fait, le délai qu'il va y avoir entre cette décision-là et le fait d'être exproprié, puis si c'est long. Parce qu'on paye toujours des taxes là-dessus, mais je ne

3085

peux pas rien faire avec le terrain, puis j'ai très grand, un lot de large, puis je veux savoir si le ministère des Transports est acquéreur de ces terrains-là - je ne sais pas, moi - des années avant que ça se fasse, ou qu'est-ce qu'on fait avec ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

3090

C'est quel lot, votre...

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

3095

Je pense que c'est le lot 41, je crois.

**LA PRÉSIDENTE :**

3100

Monsieur Turcotte, je sais qu'en présentation, vous avez un petit peu expliqué les étapes mais, peut-être de façon plus précise pour monsieur, à quel moment se fait ce genre de discussions-là et quel temps ça peut prendre à partir du moment où...

3105

**M. MARIO TURCOTTE :**

3110

Bon. La première étape, ça nous prend l'obtention du certificat d'autorisation de réalisation du Conseil des ministres. Avant ça, ce n'est qu'un projet, on ne peut prendre aucune entente avec les propriétaires concernés parce qu'on ne sait pas la finalité, si le projet va être accepté ou la finalité du projet.

3115

Aussitôt que l'on a cette approbation-là, ce certificat-là, là, on peut débiter tout le processus de la préparation des plans d'arpentage pour établir les cadastres, les lots de

chacune des personnes, et aller faire une première rencontre avec les propriétaires concernés. Ça veut dire que, dans le cas qui nous concerne, ce n'est peut-être pas avant 6 à 12 mois que nous allons pouvoir aller vous rencontrer si la décision est positive.

3120

**LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question.

3125

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

Je n'ai pas de deuxième question. Mais si ce n'est pas accepté, à ce moment-là il n'y a pas de...

3130

**LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de contournement.

3135

**M. GAÉTAN GARGANTINI :**

Il n'y a pas de contournement. C'est beau.

3140

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors nous allons appeler un dernier participant pour ce soir, monsieur Claude Mailloux, s'il vous plaît.

3145

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

Rebonsoir.

3150

**LA PRÉSIDENTE :**

Rebonsoir, monsieur Mailloux.

3155

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

C'est que j'ai entendu parler qu'il y a un projet d'annexion des municipalités aux alentours, avec la municipalité de L'Annonciation. Si ça se fait, est-ce que les négociations vont recommencer du début avec le ministère ou si les décisions déjà prises par les municipalités vont rester les mêmes?

**LA PRÉSIDENTE :**

3160

Municipalités, Marchand, lequel commence? L'Annonciation?

**Mme LISE BÉLANGER :**

3165

Je suis pas vraiment au courant, je pourrais pas vraiment vous dire, je peux peut-être demander à monsieur Gravel qui est sur le comité provisoire s'il peut vous...

**M. NORMAND GRAVEL**

3170

Là, il y a une fusion en l'air mais tant qu'il y a pas de signature de faite, qu'il y a rien de fait, on peut pas rien dire parce que le ministère du Transport, on est en négociation mais on a rien fini. Fait que si la fusion vient avant, ça va être la nouvelle municipalité qui va soit continuer ou recommencer.

3175

**LA PRÉSIDENTE :**

Si la fusion ne vient pas avant, ce sont les deux municipalités qui ont négocié.

**M. NORMAND GRAVEL :**

3180

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3185

Ministère du Transport, comment vous garantissez que l'entente que vous signez, que ce soit avec les deux avant la fusion ou celle après la fusion, restent les mêmes?

3190

**M. MARIO TURCOTTE :**

3195

Pour nous, c'est garanti, s'il y a fusion, c'est le nouveau conseil qui va être élu avec qui on fait affaires puis toutes les ententes qu'on a pris soit avec une ou l'autre des municipalités, on les respecte, et s'il y a des changements d'orientation, bien là, on s'assoit avec eux et on les revoit. Mais normalement, dans les autres dossiers que l'on a eus, normalement il y a une continuité dans les dossiers.

**LA PRÉSIDENTE :**

3200

Si je comprends bien, de toute façon, les décisions qui sont prises au niveau municipal, il y a des résolutions. En principe, les résolutions sont entérinées par le conseil municipal qui suit, sauf s'il y a une nouvelle résolution.

3205

**M. MARIO TURCOTTE :**

C'est ça.

3210

**LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, on comprend qu'habituellement, c'est qu'il pourrait y avoir des changements d'orientation et pas nécessairement sur l'ensemble du projet mais sur des aspects par exemple de revitalisation ou autre, et que là, la discussion pourrait reprendre, c'est ça?

3215

**M. MARIO TURCOTTE :**

Oui, c'est ça. Ça veut dire que, nous, si on prend un cas précis, le projet de protocole d'entente, s'il n'est pas conclu avant, si jamais il y aurait une fusion avant la fusion, ça va être avec le nouveau conseil, puis s'il y a des points particuliers à rediscuter avec la nouvelle municipalité formée, bien, on le fera à ce moment-là. Si le protocole est signé, bien là, il y a un respect à 100% du protocole qui a été signé avec une ou l'autre des municipalités.

3220

**LA PRÉSIDENTE :**

On comprend bien que le protocole, ça comprend les aménagements sur... juste vous spécifier que dans le cadre du projet, là, le protocole, c'est ce qui est discuté avec la municipalité pour les aménagements possibles sur la route actuelle et sur l'accès. Ça ne comprend pas l'objectif ou le projet du ministère du Transport, vous comprenez?

3225

3230

**M. MARIO TURCOTTE :**

C'est ça. Si je peux compléter, c'est pour aider la revitalisation du centre-ville puis présentement, ce qui a été retenu, c'est le secteur centre, nous, on a à peu près un million qu'on a évalué notre participation à court terme dans ça plus la construction de la Montée Marois, plus le déplacement des poteaux de téléphone d'utilités publiques. Ça veut dire que présentement, c'est ça que l'on négocie pour la partie du centre entre la rue du Pont et la rue Landry avec la municipalité.

3235

3240

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

3245 Ma deuxième question, c'est concernant la faune, je pense qu'on n'en a pas parlé beaucoup ce soir...

**LA PRÉSIDENTE :**

3250 Ça va venir aussi, ça.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

3255 C'est qu'il y a un ravage de chevreuils qui est directement concerné par le nouveau contournement, il y a une vingtaine de chevreuils; est-ce que le ministère des Transports va leur construire un autre ravage à l'extérieur?

**LA PRÉSIDENTE :**

3260 Oui, question au ministère du Transport. Concernant la partie qui serait enclavée du ravage actuel, est-ce que le ministère a prévu une mesure de compensation pour cet aspect-là, soit en termes de territoire ou autres ou de moyens? Monsieur D'astous?

**M. GUY D'ASTOUS :**

3265 Évidemment, on ne construit pas de ravage, là, première question, elle est facile celle-là.

3270 Concernant le ravage, il y a pas de mesure de compensation qu'on prévoit. L'étude précise qu'au niveau du ravage, oui, il y a un petit ravage qui existe du côté ouest, c'est pas un ravage très connu, je veux dire, il est connu mais c'est pas un ravage très fréquenté, c'est relativement modeste comme ravage. Donc, il y a pas de problématique particulière qui a été identifiée.

3275 On a quand même comme préoccupation dans le suivi qu'on va apporter au projet, c'est que lorsqu'on va élaborer davantage les plans et profils du projet, on va essayer d'atténuer davantage, même si l'impact est actuellement très restreint sur le ravage, on a un empiétement de .4%, donc c'est très petit comme impact, mais on a quand même souci de vérifier au niveau du profil de la route pour faciliter la traverse de la route pour ne pas que ça devienne un obstacle aux déplacements.

3280 **LA PRÉSIDENTE :**

3285 Est-ce que le fait de faciliter la traverse peut avoir des impacts sur les risques d'accidents?

**M. GUY D'ASTOUS :**

3290

Oui, les risques d'accidents existent partout. On en a des accidents sur la route 117 par secteur, surtout dans le secteur de La Macaza par exemple, des choses comme ça, on a des gros secteurs d'accidents. On n'a pas de gros secteurs d'accidents impliquant des cervidés dans L'Annonciation, même si on n'a pas fait une analyse détaillée de la question, on sait que c'est pas notre secteur le plus problématique, c'est la route 117 actuelle je parle, dans le cas du contournement, on n'a pas identifié de problématique au niveau des accidents. Ce qu'on dit,

3295

c'est qu'on va faciliter le déplacement, il y a pas d'intention du ministère de limiter les déplacements par des clôtures ou des choses comme ça, c'est pas un secteur qu'on juge propice à ça.

3300

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aurais peut-être une question pour le représentant de la FADAQ, monsieur Renaud.

3305

**M. MICHEL RENAUD :**

Oui, madame la présidente.

3310

**LA PRÉSIDENTE :**

Je voudrais avoir votre avis sur la problématique et sur les mesures proposées de compensation.

3315

**M. MICHEL RENAUD :**

Écoutez, j'aimerais profiter de l'occasion, j'ai déposé un document puis, en fait, le document apporte une précision, un éclairage nouveau puis plus récent par rapport à l'étude d'impact. La référence à l'étude d'impact provient d'un inventaire aérien de 1994 qui avait identifié une petite concentration de cerfs d'environ... sur une surface, une superficie d'environ 200 hectares, .2 kilomètre carré. Donc, c'était en 1994. Nous, on considère ça comme une

3320

petite... une pochette, une petite concentration de cerfs.

3325

Le corridor en question a été survolé à nouveau en 1999 et à l'occasion de ce survol-là, on a noté aucun signe de présence de cerfs. Donc, pour nous, c'est vraiment... ça dit pas qu'il y a absence de cerfs complètement ou qu'il y a jamais de cerfs dans l'année, mais ce qu'on peut dire c'est que ça suggère à tout le moins que la pochette observée en 1994 n'a pas pris d'expansion.

3330

Et à titre d'information, pour donner des précisions aussi sur les concentrations, si on réfère à la densité des cerfs qui sont moyens évaluée dans les inventaires aériens dans la région, on parle d'environ deux ou trois cerfs, selon notre expert. On parle vraiment d'une petite pochette, d'une petite concentration.

**LA PRÉSIDENTE :**

3335 Je veux juste vous comprendre, quand vous dites deux ou trois cerfs, c'est une moyenne pour un ravage?

**M. MICHEL RENAUD :**

3340 On extrapole la densité des cerfs dans la région, qui est de 10 cerfs au kilomètre carré et on parle d'une pochette de 200 hectares ou de .2 kilomètre. Vous faites une règle de trois puis vous arrivez à deux cerfs, deux à trois cerfs.

**LA PRÉSIDENTE :**

3345 Est-ce que vous iriez même jusqu'à dire qu'il y a plus de ravage?

**M. MICHEL RENAUD :**

3350 Si c'est un ravage, c'est une pochette, c'est instable. Les petites concentrations de cerfs sont instables. Dans la région, on connaît à l'est du secteur à l'étude, vous avez le ravage de La Macaza, où là on parle de... j'ai pas les superficies ici mais on parle de grandes superficies, de plusieurs dizaines kilomètres carrés de superficie de cerfs et, ça, c'est beaucoup plus stable.

**LA PRÉSIDENTE :**

3355 Donc, vous n'envisagez pas de mesures particulières à exiger dans le contexte de ce que vous avez... l'évaluation qui a été faite en 99?

3360

**M. MICHEL RENAUD :**

3365 Non, on n'a jamais déposé de demande de compensation ou de demande additionnelle sur ce point-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3370 Oui, monsieur Mailloux?

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

3375 À la prochaine assemblée, est-ce qu'on peut amener des preuves contraires à ces énoncés-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

On est ici demain après-midi puis si vous avez des documents à déposer, vous pouvez le faire et bien sûr avoir des questions.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

Je vous remercie beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez aussi déposer un document.

**M. CLAUDE MAILLOUX :**

Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je remercie tout le monde pour ce soir, il est déjà onze heures moins dix, c'est sûr que le premier soir, comme vous avez vu, il y a une bonne heure et quelque qui passe en présentation, ça limite un peu plus le questionnement, de la part de la Commission, nous, on se limite mais pour vous aussi, mais à partir de demain 2 h 00 au même endroit, la parole va être à vous pour le maximum de questions et aussi pour la Commission, et aussi demain soir à 19 h 30. Alors, merci beaucoup et à demain.

\* \* \*

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

**ET J'AI SIGNÉ:**

**BERNARD J. RAVEAU, s.o.**

3420

3425

3430

3435

3440